

T

K

DE
L' ABVS
DES
NVDITEZ
DE GORGE.

SECONDE EDITION.

Revenü, corrigée, & augmentée.



A. A. J. J. J.

Toute la Copie imprimée à Bruxelles.

A PARIS,
Chez J. DE LAIZE - DE - BRESCHÉ,
rue S. Jacques, devant S. Benoist,
à l'Image S. Joseph.

M. DC. LXXVII.



L'IMPRIMEUR AU LECTEUR.

IE me crois obligé de vous avertir, mon cher Lecteur, que ce petit Livre est l'effet du zele & de la pieté d'un Gentilhomme François, qui passant par la Flandre, & voyant que la plussart des femmes y ont la gorge & les épaules nuës, & approchent en cet estat du Tribunal de la Penitence, & mesme de la sainte Table : Témoigna qu'il estoit fort scandalisé de cette coutume, & promit d'envoyer un Ecrit dans ce Pays, qui en feroit voir l'abus & le dereglement. Il a tenu sa parole ; & cet Ecrit estant tombé entre mes mains, je me suis resolu de le donner au public tel que je l'ay receu, en attendant qu'on le traduise en nostre Langue. Peut-estre ne sera-t-il pas moins utile pour la France que pour la Flandre ; & je suis persuadé qu'il sera par tout approuvé des personnes de science & de vertu.

A P P R O B A T I O N *des Docteurs.*

NOUS soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Louvain, certifions avoir leu un Livre intitulé, *l'Abus des nuditez de gorge*, composé par M***** dans lequel nous n'avons rien trouvé de contraire à la Foy ny aux bonnes mœurs. Fait à Bruxelles, ce dix-huitième jour de Mars mil six cens soixante & quinze.

J. MONS. J. ROUSSEL. G. FAGET.



DISCOURS
DE
L'ABUS DES NUDITEZ
DE GORGE.

Divisé en deux Parties.

PREMIERE PARTIE.

Que les nuditez, de la gorge & des épaules, sont blamables & nuisibles.

I.

IL suffit que le monde souffre & approuve une chose, pour pouvoir conclure qu'un Chrestien doit l'éviter & la condamner: Car qui ne sçait que le monde est l'ennemy irreconciliable de Jesus-Christ, & que ses sentimens sont si opposez à ses maximes, qu'il est impossible d'observer les loix de l'un sans violer celles de l'autre? Et comme le Chrestien ne doit estre animé que de l'Esprit de Jesus-Christ, & que le monde suit toujours l'esprit du Demon, il est évident que les Chre-

A

2 *De l'abus des nuditez*

stiens doivent fuir ce que le monde recherche, blâmer ce qu'il autorise, & avoir de l'aversion pour ce qu'il aime.

I I.

Nous voyons par une funeste experience, que le monde approuve les nuditez en la personne des femmes, nous pouvons donc hardiment les desaprouver, ou plutôt nous devons les condamner, & nous opposer avec d'autant plus de zele à cet abus criminel, qu'il est appuyé par un long usage, & qu'il a passé en coutume. En effet, ce mal est si grand & si contagieux, qu'il est devenu commun presque à toutes les femmes & à toutes les filles de toutes sortes de conditions, & qu'il a, pour ainsi dire, répandu son venin en toutes sortes de lieux.

I I I.

Ce n'est pas seulement dans les maisons particulieres, dans les Bals, dans les ruelles, dans les promenades, que les femmes y paroissent la gorge nuë, il y en a qui par une temerité effroyable viennent insulter à Jesus-Christ jusqu'au pied des Autels: Et comme si le Demon se vouloit servir d'elles,

non seulement pour prophaner la sainteté des Eglises ; mais pour en violer l'immunité : elles y viennent blesser les yeux des plus innocens & des plus justes , & donner la mort à ceux qui sont encore foibles & chancelans dans la vertu. Les hommes se retirent dans les Temples, comme dans des aziles où Satan n'ose presque les attaquer, & où bien souvent il ne peut les vaincre ; mais ce qu'il ne peut faire par luy-mesme , il le fait par les femmes qu'il y conduit , & qui par la nudité honteuse de leur gorge, de leurs bras , de leurs épaules , attaquent , blessent , & vainquent ceux qui croyoient estre en seureté, & font ainsi triompher le Demon dans les lieux mesmes destinez au triomphe de Jesus-Christ.

IV.

Les Tribunaux mesme de la Penitence , qui devoient estre arrosez des larmes de ces femmes mondaines , sont prophanez par leur nudité : & les Anges qui assistent avec respect & avec crainte à la sainte Table , fremissent d'indignation & d'horreur , voyant qu'elles y vont avec une posture non

A ij

4 *De l'abus des nuditez*
seulement immodeste ; mais quelques-
fois impudente & lascive.

V.

Je ne m'étonne pas que le monde applaudisse à ce desordre, puisqu'il en est l'auteur ; mais je ne puis concevoir comment les gens de bien demeurent dans le silence , & souffrent cette abomination sans parler & sans se plaindre , comme s'ils estoient sans voix & sans pitié ? Ne diroit-on pas qu'il y a une defense publique de se scandaliser de ces objets indécens , ou que l'on croit que nostre Dieu n'est pas plus clairvoyant que les fausses divinités des Payens , qui avoient des yeux, & ne voyoient pas ceux qui venoient les adorer dans leurs Temples. Où en sommes-nous ! & qu'esperons-nous de nostre silence & de nostre lacheté ! Puisque nous connoissons la grandeur du mal , pourquoy n'etâchons-nous pas d'y apporter du remede ?

VI.

S'il est vray , comme on n'en sçau-
roit douter , qu'une femme modeste
est également agreable à Dieu & aux
hommes ; il n'est pas moins certain

qu'une femme sans modestie, doit déplaire aux hommes comme elle déplaist à Dieu. Ou pour parler le langage de l'Ecriture, s'il est vray que c'est grace sur grace qu'une femme modestement vestuë, qui donne des marques de sa sainteté par sa pudeur, il est indubitable que c'est crime sur crime, qu'une femme vestuë à la mondaine, qui fait douter de son innocence par sa nudité; c'est un crime, parce qu'elle peche contre la pudeur, c'est un double crime, parce qu'elle fait pecher contre la pureté, & qu'en mesme temps qu'elle se rend coupable, elle travaille avec le Demon à faire des criminels.

VII.

L'Apostre saint Paul avoit prévenu tous ces maux: & pour y remédier, il ordonna que les femmes ne parussent dans les Eglises qu'avec des habits modestes, ornées de pudeur & de charité, non pas d'or & de pierres précieuses: telles que doivent estre des femmes Chrestiennes, dont les vestemens mesme font reconnoistre la pieté, & dont le port & la démarche sont une preuve, ou du moins une marque

Ecccl. 26.

Gratia super
per gratiam
mulier sancta
& pudorata.1. Tim. 2. 8
Similiter
& mulieres
in habitu
ornato, cum
verecundia
& sobrietate
ornantes
se & non
in tortis
crinibus,
aut auro,

aut mar-
garitis
vel veste
pretiosâ :
sed quod
deccit mu-
lieres, pro
mittentes
pietatem
per opera
bona.

de la fainteté de leurs actions. Sans doute, les femmes devroient s'étudier à suivre exactement ce conseil de l'Apostre, & les hommes devroient faire leurs efforts pour le faire observer, puisqu'il n'est pas moins utile aux uns qu'aux autres. Cependant, les femmes le violent sans scrupule, & les hommes le voyent violer sans émotion.

VIII.

Chrisost.
in cap. 2.
1. ad Tim.

Tachons du moins d'imiter le zele de saint Jean Chrisostome : & si nous ne pouvons empêcher ce déreglement, efforçons-nous avec luy, de faire connoître à ces femmes quelle est la grandeur de leur faute quand elles viennent dans l'Eglise avec des habits indecens ; &, si je l'ose dire, comme à demies nuës. Venez-vous dans la Maison de Dieu comme au bal, leur dit ce grand homme ? Venez-vous dans le Sanctuaire pour y faire des conquestes, & pour y satisfaire vostre sensualité ? Y venez-vous pour attaquer Dieu ou les hommes ? Et ne songez-vous pas que vous y serez portées dans un cercueil pour y servir de pâture aux vers ? Et certes, cette pompe,

cette moleſſe, cette nudité affectée, ont-elles du rapport à l'état de ſuppliantes & de criminelles ? Convien-
nent-elles à des perſonnes qui doi-
vent demander miſericorde ? Et ſont-
ce là de bonnes diſpoſitions pour pleu-
rer ſes pechez , & pour en obtenir le
pardon ?

IX.

Revenez - donc de voſtre aveugle-
ment , ô femmes mondaines ! eſclaves
du ſiecle , idolatres de la vanité. Sou-
venez-vous que Satan eſt le Prince du
monde , & que vous devenez ſes ſub-
jetes à meſure que vous vous confor-
mez aux maximes que le monde vous
propoſe , & que vous ſuivez les abus
qu'il a introduits. Hé quoy ! la ſeule
magnificence de vos habits , & la ſeule
ſuperfluité de vos ornemens , ont fait
gémir tous les Saints qui en ont eſté
les témoins : Que diroient-ils mainte-
nant , s'ils voyoient que toute cette
pompe n'aboutit pas ſeulement à flat-
ter voſtre vanité & voſtre orgueil ; mais
encore à favoriſer l'impureté , & à in-
ſpirer à ceux qui vous regardent des
deſirs illicites , & des penſées ſenſuel-

A iij

des. Faut-il faire tant de dépense pour couvrir son corps , & cependant le laisser à demy-nû ! N'est-ce pas l'offrir en quelque sorte aux hommes du siècle , que de l'exposer ainsi à leurs yeux & à leur concupiscence !

X.

En effet, ne doivent-elles pas apprehender qu'on leur reproche d'aimer trop le monde , & de souhaiter avec trop d'ardeur d'en estre aimées : Que ne font-elles point pour luy plaire ? Elles consomment les biens de la fortune , & perdent les biens de la grace : Et quand par leur pompe & par leur immodestie elles sollicitent les libertins à les regarder , ne peut-on pas dire qu'elles deviennent semblables à cette femme dont parle Ezechiel , qui tachoit par ses soins & par ses richesses d'acquérir l'amitié de ceux qui la regardoient : Et s'il m'est permis de me servir de ces termes pour exprimer la pensée de ce Prophete , qui achetoit la prostitution au lieu que les autres la vendent. XI.

Ezec. c 16.
Omnibus
meretricibus dā-
tur mer-
cedes : tu
autem de-
disti mer-
cedes cum
ctis ama-
toribus
tuis, &c,

Songez , songez , que dans vostre Baptême vous avez renoncé aux pom-

pes & aux vanitez du monde; & faites reflexion que par vos ornemens inutiles & vos nuditez honteuses, vous pratiquez ce que le monde enseigne de plus dangereux & de plus impie. Helas ! ne le croyez point , c'est un trompeur qui ne tâche qu'à vous séduire, & qui ne peut jamais vous rendre heurieuses ny contentes, quelque promesse qu'il vous fasse. Vous ne devez point faire alliance avec luy, puisqu'il est vôtre ennemy, & le rival de vostre Dieu. Et si vous estes assez foibles & assez malheureuses pour consentir à ce qu'il demande de vous , contre vous-mesmes, si vous ne pouvez vous résoudre à quitter entièrement vostre luxe, & à couvrir vostre nudité, faites du moins quelque difference entre la maison du Seigneur, qui est consacrée par la celebration de nos Mysteres, & celles qui sont prophanées par le libertinage du siecle ; entre les lieux destinez à la priere & à la penitence, & les lieux propres au divertissement & à la joye. Pourquoi voulez-vous étendre l'Empire du Prince du monde, au delà des bornes qu'on luy a prescrites ? Il ne

peut avoir de juridiction que sur les lieux prophanes, & par vostre immodestie vous le faites regner mesme dans les lieux saints. Apprenez que vostre nudité devient une espece de sacrilege dans les Eglises, si elle n'est ailleurs qu'un simple peché : & n'oubliez pas qu'elle attire sur vous un double châtiment, puisqu'elle y méprise ou outrage ouvertement le Seigneur, en mesme temps qu'elle scandalise ou seduit les hommes.

XII.

Qui ne sçait que Dieu est jaloux du respect qu'on doit avoir pour ses Temples, & que le zele de sa Maison dont il est comme dévoré, dit le Prophete, ne luy permet pas de laisser sans punition ceux qui la prophant. De quelle severité n'usa-t-il point contre ceux qui faisoient un trafic legitime dans le Temple de Jerusalem, & qui vendoiēt des animaux pour estre employez aux Sacrifices ? Et quel châtiment ne doivent pas attendre ces femmes mondaines, lesquelles bien loin de contribuer au Sacrifice, & de favoriser le zele de ceux qui viennent offrir leurs

psal. 68.
Zelus domus tue
comedit me.

vœux à Dieu , comme faisoient les Marchands que Jesus-Christ chassa du Temple , deshonorèrent le plus auguste de tous les Sacrifices , & détournent ou corrompent l'intention de ceux qui y assistent , & quelquesfois de ceux-là mesmes qui le celebrent ; lesquelles étalent toute leur beauté dans les Eglises d'une maniere si criminelle, qu'elles font une espece de commerce d'impureté entre elles & ceux qui les regardent ; lesquelles enfin plus coupables que les vendeurs du Temple, qui ne vouloient que gagner de l'argent sans faire tort au culte du Seigneur, ne songent qu'à gagner des cœurs pour les ravir à Dieu.

XIII.

Que je plains celles qui paroissent vaines & coquettes dans les lieux saints, où elles ne devroient faire voir que de la contrition & de l'humilité ; mais aussi que je crains pour ceux qui ne fuyent pas leur rencontre , ou qui détournant leurs yeux de dessus l'Autel où repose le vray Dieu, les jettent sur ces idoles superbement & immodestement vestuës. Il y a toujours du

peril à considerer attentivement une gorge nuë ; & il y a non seulement un grand danger , mais une espece de crime de la regarder avec attention dans l'Eglise , & en mesme temps que l'on offre le saint Sacrifice de nos Autels: Car Jesus-Christ estant alors réellement & veritablement present, il me semble qu'on luy fait injure de luy preferer une femme , ou du moins de partager nôtre attention, & peut-estre nos vœux entre luy & elle, & de demeurer comme en suspens à qui nous donnerons nos desirs & nos pensées.

XIV.

Helas ! encore un coup , si nous ne pouvons pas empescher ces nuditez , ne negligons pas au moins de montrer que nous les desapprouvons en évitant de les regarder. Si la gloire de Jesus-Christ nous y oblige, nostre devoir & nostre interest nous y engage. La veuë d'un beau sein, n'est pas moins dangereuse pour nous que celle d'un Basilic ; & c'est alors que nous pouvons dire avec l'Ecriture, que le De-
Jerem.c.9. Ascendit mon se sert des fenestres de nostre
 mors per corps pour faire entrer la mort avec le

peché dans nostre ame. S'il est vray, fenestras
 comme dit le Prophete Jeremie, que nostras.
 nos yeux ravissent quelquesfois nostre Thr. 3.
 ame, c'est sans doute lorsqu'ils s'ar- Oculus
 restent sur une femme mondaine, & meus de-
 qu'ils y attachent en quelque sorte nô- prædatus
 tre esprit & nostre cœur, en y portant est animâ
 avec leurs regards nos affections & meam.
 nos desirs. Et je croy que le Patriar- Job. 31.
 che Job a voulu nous apprendre cette Pepigi fœ-
 verité, lorsqu'il declare qu'il avoit fait dus cum
 un pacte avec ses yeux, afin de ne pen- oculis
 ser point à la beauté des filles : Car ce meis, ut
 ne sont pas les yeux qui pensent & qui ne cogi-
 desirent ; mais c'est le cœur ou l'esprit : tarem qui
 Pourquoi, dit-il donc, que pour éloi- dem de
 gner de son esprit & de son cœur l'i- virgine,
 dée & l'amour illegitime des femmes, quâ enim
 il a fait une convention avec ses yeux, parrem
 plutôt qu'avec son esprit & avec son haberet in
 cœur ; si ce n'est pour nous faire con- me deus.
 noître qu'il est aisé de ne songer pas
 aux femmes quand on ne les regarde
 point ; mais qu'il est presque impos-
 sible qu'elles ne remplissent nostre es-
 prit & nostre cœur si nous ne faisons
 un pacte avec nos yeux de ne pas les
 regarder.

X V.

Gregor.
Intueri
non decet
quod non
licet con-
cupiscere.

Et il est d'autant plus nécessaire de détourner nos regards de dessus ces femmes dont la gorge & les épaules sont découvertes, que selon la pensée du mesme Patriarche, il est difficile de concevoir quelle place Dieu peut trouver dans une ame que les yeux ont trahie, & dans laquelle ils ont fait entrer ces images impures qui occupent & qui troublent toutes les puissances. Souvenons-nous de cette maxime du grand S. Gregoire, qu'il y a de l'imprudence à regarder ce qu'il ne nous est pas permis de souhaiter; & si nous voulons conserver la tranquillité de nôtre esprit & l'innocence de nôtre cœur, ne regardons jamais volontairement ces nuditez, en quelque lieu que nous soyons; mais sur tout dans l'Eglise.

X V I.

Si les Chrestiens doivent se faire connoître par leur modestie, suivant *Ad Phil. 4.* la doctrine de l'Apôtre; c'est principalement lors qu'ils sont dans la maison de Dieu, où ils ne se rendent que parce qu'ils sont Chrestiens; c'est là

qu'ils doivent faire un pacte avec leurs Dominus
yeux , non seulement de ne point re- propè est,
garder les femmes, mais de ne rien
regarder , & de même que celui qui
court dans la lice , ne détourne point
sa veüe d'un côté ny d'autre , mais
a ses yeux toujours attachez au but
où il tend; celui qui prie dans l'E-
glise (car on n'y doit venir que pour
prier, comme on n'entre dans la lice
que pour courir) celui, dis-je, qui
prie dans l'Eglise doit estre si fort
attentif à ce qu'il fait , qu'il doit
s'abstenir de regarder les objets qui
l'environnent , de crainte que son
cœur ne suive ses regards , & que son
esprit ne s'éloigne insensiblement de
celuy qu'il prie.

XVII.

Nous nous trompons nous-mêmes si nous croyons n'estre pas obligez de regler nos regards par une circonspection sage & modeste , & nous trompons les autres si nous disons qu'on peut indifferemment & innocemment regarder toutes choses. David pécha pour avoir esté trop libre en ses regards , & un seul regard

suffit pour le faire tomber dans le peché. Ce Prince estoit saint, Betsabée sur qui il jetta les yeux par hasard, estoit innocente, mais elle étoit nuë : David la regarda en cet érat, & il n'en falut pas davantage pour faire perdre la sainteté à David & l'innocence à Betsabée. Qui est cet orgueilleux qui refusera de s'instruire par un si grand exemple, & qui après cet exemple n'évitera pas avec soin la veüe & l'abord d'une femme, laquelle fait paroistre tout ce qu'elle croit avoir de plus engageant & de plus beau, Qui est celuy qui se croira en seureté dans le mesme peril où David s'est perdu ? & qui ne craindra pas de succomber par les mesmes armes dont il a esté vaincu.

XVIII.

Basilij Ep. Le gtand S. Basile apprend à tous les Fidelles, en instruisant un de ses Disciples, avec quel soin ils doivent détourner leurs yeux de dessus une femme qui affecte de paroistre belle. *Cave omnibus modis falsas intueri pulchritudines & perniciosas; quia deturpa-* Donnez-vous de garde, dit-il, autant qu'il vous sera possible, de considerer ces fausses & pernicieuses beautez ;
Jesus-

Jesus-Christ ne se plaist qu'à la beauté de l'ame, & méprise celle du corps, & vous ne devez estimer que les choses qui plaisent à Jesus-Christ. Sachez que cette beauté que l'on vous presente, si vous la regardez avec attention, salira vôtre ame & la rendra difforme; ne croyez pas au rapport que vous en font les yeux, mais croyez ce que vous en disent la raison & la foy, & apprehendez de vous perdre par où plusieurs personnes plus sages que vous se sont perduës.

XIX.

Que les hommes donc tâchent de profiter de ces avis, & que les femmes sachent que ces instructions & ces conseils que l'on donne aux hommes sont pour elles de veritables reproches & de severes reprehensions; qu'elles sachent que si les hommes se mettent au hazard d'offenser Dieu en les regardant, elles l'offensent en effet en se presentant aux hommes d'une maniere qui peut & qui doit vray-semblablement les tenter ou les scandaliser. En verité lorsque l'Ecclesiastique nous avertit de ne point re-

tur ani-
ma si ca-
rum de-
corem at-
tendas.
Christus
nō in cor-
poris de-
core, sed
in animæ
delecta-
tur, &c.
Caveto
ergo fili,
species
per quas
plurimos
cernis pe-
riisse, &c.

Ecclesi. c. 9.
Ne respi-
cias mu-
lierem
multivo-
lam, ne
forte in-

B

cidas in
laqueos
illius,

18

De l'abus des nuditez

*Chap. 13.
v. 17.
Cubile
mamma-
rum, &c.*

garder une femme qui veut plaire à tout le monde, de peur que nous ne tombions dans ses pieges, ne peut-on pas dire qu'il accuse & qu'il blasme les femmes qui exposent aux yeux de tout le monde ce qu'elles ont de propre à se faire aimer, qu'il les blasme de blesser la pudeur & l'honnesteté qui leur sont naturelles, qu'il les accuse de dresser des pieges à nostre innocence, en perdant la leur. Car c'est avec raison que le Prophete Ezechiel nous a appris que le sein decouvert d'une femme étoit un lit, & un lit où l'impureté reposoit & devenoit feconde, en corrompant celle qui le decouvre & celui qui le regarde.

XX.

Il n'y a point de fille ny de femme qui ne sçache que la nudité d'Eve, dont il est fait mention dans l'Ecriture, fût une suite & une marque de son crime; elle se vit nuë, parce qu'elle avoit peché, & elle connut qu'elle avoit peché quand elle se vit nuë. Pourquoi veulent-elles juger d'elles-mêmes autrement que de leur mere commune, & que n'inferent-elles de

leur nudité ce qu'elles concluent de la sienne; qu'elle est une marque de la dépravation de leur ame : Que ne concluent-elles qu'elles déplaisent à Dieu, puis qu'elles paroissent nuës; & qu'elles ne se soucient pas de déplaire à Dieu, puis qu'elles se plaisent en leur nudité. En cela beaucoup plus coupables qu'Eve, toute criminelle qu'elle étoit, qui eut honte de sa nudité, & qui ne différa pas à la couvrir.

X X I.

Peuvent-elles ignorer que c'est d'elles principalement que parle l'Apôtre, quand il condamne les personnes qui découvrent une partie de leurs corps pour servir à l'impureté & à l'iniquité. Elles servent à l'impureté, parce que de quelque prétexte qu'elles se couvrent, & de quelque excuse qu'elles se flattent, le motif & le dessein qui leur fait aimer la nudité n'est jamais pur, elles ne peuvent pas le faire pour plaire à Dieu; il faut donc nécessairement que ce soit pour plaire au monde; elles ne peuvent pas le faire par modestie ny par un principe

Ad Rom. 6.
Exhibui-
stis mem-
bra vestra
servire im-
munditiæ
& iniqui-
tati, &c.

Bij

de piété, il faut donc que ce soit par un défaut de pudeur, ou par un esprit de vanité, & souvent d'impureté. Elles servent encore à l'iniquité, selon la pensée de l'Apôtre, puis qu'elles excitent les mouvemens déreglez de la concupiscence, & qu'elles deviennent les instrumens du Demon, pour faire succomber les hommes au péché.

XXII.

*Lib. 2. advers. Iovi.
Habet in castis amazonas, viros ad libidinem provocantes mamma exerta & brachio nudo.*

Saint Jérôme reprochoit à Jovinien qu'il avoit dans son party des Amazones, lesquelles le sein découvert & le bras retrouffé jusqu'au coude, excitent les hommes au libertinage pour les rendre ses sectateurs. Ne pouvons nous pas dire avec autant de justice, que les femmes dont les bras, la gorge & les épaules paroissent à découvert, sont les véritables Amazones du Démon, qui combattent autant pour luy que pour elles-mêmes, & qui ne vainquent presque jamais que pour luy, qui employent la beauté de leur corps à pervertir les ames, & à les assujettir à Satan, & en un mot, qui après s'être rangées du party du Prin-

ce du monde, travaillent à suborner ceux qui suivent le party de Jesus-Christ.

XXIII.

Je souhaitterois que toutes filles & toutes les femmes fussent bien persuadées de ce qu'a dit S. Chrysostome, & qui a esté justifié par plusieurs histoires autentiques, qu'une image & une statuë nuë est le siege du Diable, elles concluroient de là que par leurs nuditez elles deviennent non seulement le siege, mais le trône de Satan ; que non seulement il repose sur leur gorge & sur leurs épaules exposées aux yeux des hommes ; mais qu'il y regne, qu'il y domine, qu'il y triomphe ; elles connoistroient que leur corps à demy nud n'attire pas moins sur elles les Demons que les yeux des hommes. Et comme il y a d'ordinaire plusieurs hommes qui regardent leur sein, leurs épaules & leurs bras nuds, qu'il y a aussi plusieurs Demons sur chacune de ces parties dont ils prennent possession, & dont, pour ainsi parler, ils font leur retraite & leur fort. Peut-estre qu'estant convaincuës

*Chrysost. in**Psal. 113.**Figuræ**nudæ dæ-**mon affe-**ctæ.*

qu'elles sont environnées , assiegées & couvertes de plusieurs de ces monstres , à mesure qu'elles paroissent en public , plus ou moins nuës : peut-estre , dis-je , que cette idée leur feroit avoir une juste crainte & une sainte horreur de leur nudité.

XXIV.

Apoc. 16.
Beatus
qui vigi-
lat , & cu-
stodit ve-
stimenta
sua , ne
nudus am-
bulet , &
videant
turpitu-
dinem
ejus.

S'il est vray ce que nous enseigne S. Jean dans son Apocalypse , que ces personnes-là sont heureuses qui prennent garde à la maniere dont elles s'habillent , & qui ajustent leurs vêtements de telle sorte qu'elles ne paroissent jamais nuës pour ne pas découvrir leur effronterie par leur nudité ; ne pouvons-nous pas dire par la raison des contraires , que ces femmes sont malheureuses qui ne s'habillent & ne s'ajustent que pour paroistre à demy nuës , & qui par leur nudité affectée découvrent malgré elles leur peu de retenuë & de modestie , & font voir les défauts cachez de leur ame , par la grace & la beauté de leurs corps ? Car qui est celuy qui a jamais bien presumé de la vertu d'une femme par la nudité de sa gorge , & qui sont ces

Chrestiens & ces Payens mesmes que cette nudité n'ait fait douter de l'innocence de ses mœurs, ou du moins de la sincerité de son intention ?

XXV.

Personne n'ignore qu'avant l'avènement de Jesus-Christ les plus libertines des femmes Juifves, & mesme les femmes idolatres, se servoient de voiles pour se couvrir la teste, les bras & les épaules, toutes les fois qu'elles sortoient en public, & l'on sçait qu'un illustre Romain repudia sa femme, parce qu'il l'avoit trouvée sans voile hors de son Palais. Quelle honte à des femmes Chrestiennes d'avoir moins de pudeur & de modestie que des femmes débauchées & idolatres ? Celles-là ne vouloient paroître en public que voilées, afin qu'on ne pust pas mesme douter de leur vertu ; celles-cy veulent paroître la gorge nuë sans se soucier de risquer leur vertu, & de donner un juste sujet de croire qu'elles méprisent les maximes de leur Religion. Les unes & les autres sçavent que c'est pour elles une marque de pureté, que de

*Cornel. in
cap. 11. 1.
ad Corinth.*

*C. Sulpit.
apud Va-
ler. Max.*

*Lib. de
Veland.
virg.*

*Iudicabunt
vos Ara-
biae femi-
nae ethio-
pae, quae
non capi-
unt, sed
facient quo-
que itato-
rum regum
ut uno o-
culo libe-
rato, con-
tentae sint
dimidiam
frui luce,
quam to-
tam faciem
prostitue-
re.*

couvrir leur sein. Les femmes idolatres le cachent, les femmes Chrestiennes le découvrent; que peut-on inferer delà, si ce n'est qu'en cette rencontre, les femmes idolatres paroissent Chrestiennes, & les femmes Chrestiennes idolatres? Que peut-on conclure, si ce n'est ce que Tertulien en a conclu, qu'au Jugement dernier les femmes Payennes s'élèveront contre ces femmes Chrestiennes, pour les accuser & les convaincre d'immodestie, pour demander leur condamnation, & peut-estre pour l'obtenir?

XXVI.

Il est temps enfin que ces femmes mondaines sortent de leur erreur, & quittent leur mauvaise coutume, si elles ne sont pas touchées de repentir voyant l'injure qu'elles font à leur Religion, & le dommage qu'elles causent à leur prochain; si elles n'ont aucun scrupule de déplaire à Dieu, & de s'exposer à perdre leur innocence: en un mot, si elles negligent la beauté & la santé de leurs ames, qu'elles songent du moins à conserver la santé & la beauté de leurs corps, dont elles
sont

sont idolâtres. Ne sont-elles pas à plaindre, de se mettre à la gese & à la torture pour s'habiller à la mode, & pour donner quelque agrément & quelque grace à leur sein, parce qu'elles veulent le faire voir. A combien d'infirmités & de maladies ne s'exposent-elles point en serrant trop leur poitrine, & en la montrant presque toute nue. Quelque grande que soit la froidure de l'air elles la souffrent sans se plaindre, pourvû qu'elle n'altère pas la beauté de leur gorge, & sans craindre les fluxions & les rhumes, qui sont les effets ordinaires de leur nudité; elles supportent constamment la rigueur de toutes les saisons, pour avoir le plaisir d'estre veües, & l'esperance de pouvoir plaire.

XXVII.

Helas ! il n'est que trop vrai que le Monde & le Demon ont leurs martyrs; & il n'est que trop évident que ces femmes sont les martyrs du Demon & du Monde. Ne pourroit-on pas leur dire avec le Grand Chancelier d'Angleterre, que Dieu leur fe-

C

roit tort de leur refuser l'Enfer, puisqu'elles prennent tant de peine pour le meriter ; c'est avec justice, poursuit ce grand homme, qu'on donne une si funeste récompense à des peines si déraisonnables & si criminelles ; mais aussi c'est avec une injustice extrême que ces femmes se gescient & se tourmentent pour se damner, & qu'elles ne veulent pas souffrir la moindre chose pour leur salut.

XXVIII.

L'Histoire nous apprend, qu'autrefois une grande Princesse profita si bien du conseil que luy donna un saint Personnage d'abolir la mode des nuditez de gorge, qu'elle fut la premiere qui commença à couvrir la sienne ; & que joignant son autorité à son exemple, elle obligea & persuada tout ensemble, les Dames de sa Cour de n'y venir qu'avec des habits modestes, ou du moins qu'avec des ornemens qui ne bleffoient pas la pudeur de leur sexe, quoy qu'ils fissent connoistre la grandeur de leur naissance. Pleust à Dieu que cet écrit eût le mesme effet que ce conseil, puisqu'ils ne tendent l'un &

l'autre qu'à une même fin. Que si les raisons & les autoritez dont je me suis servy, ne sont pas assez puissantes pour persuader aux femmes du siècle de condamner l'abus des nuditez, je souhaite que l'exemple de cette Princesse, & de de tant d'illustres Dames, qui relevent leur dignité par leur modestie, leur inspire un saint desir de les imiter.

XXIX.

Elles se trompent, ces femmes du siècle, si elles s'imaginent tirer une véritable gloire de leur beauté, qu'elles découvrent avec tant d'affaiterie, les plus libertins qui les nomment belles, les soubçonnent de n'estre pas innocentes; leur raison desapprouve souvent ce qui plaist à leurs yeux, & en même temps qu'ils loüent le sein qu'on leur fait voir, ils méprisent ou condânent celles qui le leur montrent. Les hommes sages & judicieux, qui sçavent que la reputation d'une fille & d'une femme dépend principalement de sa retenüe & de sa pudeur, s'étonnent que cette femme ou cette fille mondaine s'expose inconfidemment à perdre leur estime en tâchant

C ij

de l'acquérir, & sont beaucoup plus surpris de son imprudence que de sa beauté. Les personnes pieuses & devotes conçoivent de l'indignation à la vûë de ces nuditez, & sont contrains de refuser leur approbation à une mode si opposée à la pieté & à l'esprit du Christianisme, à une mode que la Religion deteste, que la raison blâme, & dont le liberrinage mesme se mocque en mesme temps qu'il l'autorise.

XXX.

Je demanderois donc volontiers à ces filles & à ces femmes : à qui pretendez-vous plaire ? De qui pretendez-vous acquérir l'estime ? Est-ce des hommes sages & devots ? Ils ne souhaitent pas de voir cette gorge que vous leur presentez, ils en détournent mesme leurs yeux : Est-ce de ces jeunes mondains ? Vous sçavez que leur approbation n'est gueres considerable, & vous n'ignorez pas qu'ils méprisent ordinairement ce qu'on leur offre, & qu'ils estiment fort peu ce qui devient commun à tout le monde. Quelle est donc vostre conduite de faire une chose qui déplaist à une

partie de ceux qui vous regardent, & qui ne vous acquiert pas l'estime toute entiere des autres ; au lieu que vous estes assurées que les jeunes mondains & les hommes sages & devots, auroient également du respect & de l'estime pour vous, si vous ne paroissiez devant eux que la gorge couverte, & avec la modestie que la nature inspire à vostre sexe, & que la Religion luy prescrit.

XXXI.

Mais je suppose qu'il se trouve quelque libertin, qui à la veüe de vostre sein vous donne toute son approbation, & mesme tout son cœur. Pouvez-vous bien tirer vanité d'une chose qui devoit vous faire rougir ? Et n'est-ce pas pour vous un sujet de confusion plutôt que de joye, de n'estre louée que de ceux dont les loüanges sont non seulement suspectes, mais méprisables ? Non, ce n'est pas une gloire, c'est une espee de deshonneur de n'estre approuvée que des pecheurs, parce qu'ils n'approuvent que ce qu'ils aiment ou qu'ils font, & que leurs perverses habitudes les portent à

C iij

ne rien aimer & à ne rien faire qui ne flate leur concupiscence, & qui ne soit conforme à leurs mauvaises inclinations.

XXXII.

Vostre nudité plaît aux libertins & aux pecheurs, il n'en faut pas davantage pour conclure qu'elle excite au peché, & qu'elle porte la marque & le caractere du libertinage. Mais sans doute vostre conscience vous l'a dit avant moy; & cette foible lumiere qui nous reste de l'innocence originelle vous a fait connoître malgré vous, que s'il y a de la modestie à couvrir sa gorge, il y a de l'immodestie à la découvrir. Nos premiers parens ne demeurèrent nus qu'autant de temps qu'ils demeurèrent dans une espece d'ignorance & d'aveuglement; & aussitôt qu'ils eurent mangé du fruit qui leur fit connoître le bien & le mal, la premiere marque qu'ils donnerent de leur science & de leur intelligence, fut d'avoir honte de leur nudité & de la couvrir. Servez-vous donc de vostre raison, elle vous apprendra que vous devez éviter une nudité d'où il ne

*Tert. lib.
de Vela.
Virg.*

Principes
generis
Adam &
Eva quā-
diu intel-
lectu ca-
rebāt nu-
diagebāt.
At ubi de
arbore a-
gnitionis
gustave-

vous peut venir aucun bien , & qui peut vous causer beaucoup de maux. Ecoutez les instructions de vôtre conscience , & elle vous fera comprendre que vous ne pouvez , sans une espece de crime, affecter de paroître à demi-nuës , puisque la nature mesme vous inspire de la crainte , de l'aversion , & mesme de l'horreur pour la nudité.

runt, nihil primū
senserunt
quā erubescendū.
Itaque sui
quique se-
xus intel-
lectū reg-
mine no-
taverunt.

XXXIII.

Que si vous voulez consulter vostre Religion , elle vous enseignera que tout ce qui se fait par un esprit de vanité & de concupiscence , par un motif d'amour propre & de complaisance pour soy-mesme , ne peut-estre agreable à Dieu , qui nous ordonne d'estre chastes & d'estre humbles, qui nous commande de nous mépriser & de nous haïr nous-mesmes. Elle vous enseignera , qu'une fille & qu'une femme Chrestienne doit se faire connoître autant par sa pudeur & par sa modestie que par sa foy : & comme elle doit plus songer à plaire à Dieu qu'aux hommes , qu'elle doit se cacher aux hommes , & ne se découvrir qu'à Dieu ; Elle vous dira que si toute

C iij

la gloire du monde est vaine & méprisable, celle que vous recherchez par la nudité de vostre sein, l'est plus que toutes les autres, non seulement parce qu'elle n'est fondée que sur la beauté de vostre corps; mais encore parce que vous la recherchez par une voye basse & indigne d'une ame noble & genereuse. Vous sollicitez & mandiez, pour ainsi dire, l'approbation des hommes, à qui vous faites voir ce que la nature, la raison & la pieté vous conseillent, & vous obligent de cacher.

XXXIV.

La Religion vous dira que vous estes le Temple de Dieu, & que la pureté doit estre la portiere de ce Temple, laquelle est obligée pour se bien acquitter de son devoir, non seulement de chasser de vostre esprit toutes les pensées impures; mais aussi d'éloigner de vostre corps tous les regards lascifs des impudiques, lesquels deshonnorent vostre chasteté, quoy qu'ils ne la souillent pas, & vous rendent coupables au moins d'une impureté étrangere. Elle vous dira enfin, qu'il ne suffit pas à une femme Chre-

stienne d'estre pure & chaste, qu'il faut qu'elle paroisse ce qu'elle est, que sa chasteté pour estre parfaite doit éclater également dans son esprit & dans son corps, dans ses pensées & dans ses paroles, & rejallir, pour ainsi parler, sur ses actions, sur ses regards, sur sa démarche, & mesme sur ses habits. Car si la façon dont elle s'habille dément la maniere dont elle vit, il est vray de dire qu'elle n'est chaste qu'en partie, & que negligant d'acquiescer & de pratiquer ce qui luy manque pour avoir une veritable pureté, elle se met au hazard de perdre ce qu'elle a de pur & d'innocent, & de corrompre son ame en montrant indiscretement son corps.

XXXV.

Si vous faites une serieuse reflexion sur ce que dit l'Ecriture sainte, que la crainte de Dieu est la fin de la modestie, c'est à dire, que la modestie exterieure fait naistre la crainte de Dieu dans nostre ame, ou l'y conserve & l'y augmente. Et si vous vous souvenez en mesme temps que la mesme Ecriture nous apprend, que la crainte de

Proverb.

cap. 22.

Finis mor-
destiz ti-
mor dei

Dieu est le commencement de la sagesse , & la cause principale du salut. Ne devez-vous pas avouer que cette femme craint veritablement Dieu , & songe serieusement à se sauver , qui couvre par pudeur & ses bras & sa gorge , qui s'habille de telle sorte qu'elle ne déroge ni à sa naissance , ni à sa dignité , ni à la qualité de Chrestienne , & qui fait connoître par sa modestie que sa vertu répond à sa naissance , à sa dignité , & à sa Religion. Mais aussi ne devez-vous pas confesser qu'une gorge nue , que des bras & des épaules découvertes convainquent une femme de manquer de modestie , & l'accusent par consequent de n'avoir pas la crainte de Dieu , ou de ne pas se soucier de la perdre , d'oublier son salut , ou de le negliger. Car si la modestie nous porte à craindre Dieu , l'immodestie nous en éloigne : Si la modestie est une grande disposition à vivre Chrestienement , l'immodestie y est un puissant obstacle ; & il me semble que le docte Affricain avoit raison de donner le nom de filles de Dieu aux femmes qui n'alloient dans les pla-

ces publiques & dans l'Eglise que le sein couvert & la face voilée , & de nommer filles des hommes celles qui affectoient de découvrir leur visage & leur sein. XXXVI.

Nous lisons dans la Genese , que Dieu mesme fit des vêtemens de peau à Adam & à Eve, pour nous faire connoître que leur nudité luy déplaisoit. Nous apprenons de l'Histoire Ecclesiastique , que plusieurs Saints ayant de la repugnance à dépouiller une partie de leur corps pour passer de petites Rivieres , Dieu les a miraculeusement transportez à l'autre bord , pour montrer combien il approuvoit leur pudeur. Que peut-on inferer de là , si ce n'est que les femmes qui s'étudient à couvrir modestement leur sein , leurs bras & leurs épaules , sont animées de l'Esprit de Dieu ; & que celles qui affectent de les découvrir , sont seduites par un esprit contraire , c'est à dire, par l'esprit du Demon , ou du monde son disciple ? Que Dieu condamne toute nudité de corps , & que le Demon l'approuve ; que Dieu benit & recompense celles qui voilent leur gor-

ge , & que le Demon trompe celles à qui il persuade de la montrer ; en un mot , que Dieu a de l'aversion pour toute sorte de nuditez du corps , & que le Demon en fait son plaisir & sa joye. XXXVII.

Dieu haït la nudité , parce qu'il est la pureté mesme ; le Demon l'aime , parce qu'il est impur : Dieu haït la nudité , parce que c'est un signe de nôtre defaite ; le Demon l'aime , parce que c'est une marque de son triomphe : Dieu haït la nudité , parce qu'elle est la cause du peché : le Demon l'aime , parce qu'elle est une preuve de nostre misere , & qu'elle découvre en mesme temps nostre indigence & nostre crime : Dieu haït la nudité , parce qu'il nous chérit , & qu'elle l'oblige à détourner ses yeux de dessus nous. Le Demon l'aime , parce qu'il nous haït , & qu'elle luy sert à nous perdre : Enfin , Dieu haït la nudité du corps , parce qu'elle est une figure de celle de l'ame , & qu'elle luy represente continuellement nostre pauvreté interieure ; & le Demon aime la nudité du corps , parce qu'elle le fait souvenir que par

son adresse nous avons esté dépouillez de toutes les graces qui ornoient nôtre ame. De sorte que celles qui aiment la nudité avec le Demon, presagent en quelque maniere qu'elles seront privées des graces qu'elles possèdent, & semblent y consentir; elles se joignent au Demon pour se perdre, & se haïssent pour se trop aimer. Elles applaudissent à la victoire que le Demon remporta sur Eve, & renouvellent en quelque sorte son crime en se conformant à l'état où elle se vit aussi-tôt qu'elle fut criminelle.

XXXVIII.

Ah ! puisque par la nudité de leur corps elles deviennent les images d'Eve coupable, que ne tâchent-elles de luy estre semblables par les mouvemens de leur cœur. Eve reconnut sa faute, & la detesta en couvrant sa nudité; que ne voilent-elles leurs bras, leurs épaules & leur sein, pour montrer qu'elles avoient la faute qu'elles ont faite en les découvrant ? Eve n'osa pas paroître devant Dieu que tout son corps ne fût couvert, elles devroient du moins faire scrupule de se

presenter à Dieu dans les Eglises avec les bras nus & la gorge nuë. Enfin, Eve ne put souffrir sans honte que son mary mesme fût le spectateur de sa nudité, & elles cherchent des témoins de la leur, & des témoins qui ne peuvent les regarder sans danger ou sans crime, & dont elles tâchent de surprendre & de pervertir les inclinations en s'efforçant de leur plaire.

XXXIX.

Si elles consideroient attentivement toutes ces choses, je m'assure qu'elles desaproouveroient elles-mêmes leur conduite, qui a esté condamnée par la premiere des pecheresses, & qui ajoûte évidemment quelque chose à la malignité de la nature corrompue. Mais il faut tâcher de les convaincre par leur propre jugement. N'est-il pas vray qu'elles blâmeroient une femme dont les paroles artificieuses porteroient à l'impureté, & qui s'enonceroit d'une maniere si libertine, quoy qu'adroite, qu'elle engageroit dans un amour profane ceux qui l'entendroient parler; comment donc peuvent-elles s'exempter de blâme en

montrant leur sein & leurs épaules , puisqu'elles ne peuvent ignorer que ces nuditez sont beaucoup plus puissantes que les paroles , pour exciter les mouvemens de la concupiscence. Car qui ne sçait que les yeux sont les guides de l'amour , & que c'est par eux qu'il se glisse ordinairement dans nos ames Si le Demon se sert quelquesfois de l'ouïe pour seduire la raison , il se sert presque toûjours des yeux pour la desarmer , & pour enchanter les cœurs. Qui ne sçait que les paroles s'évanouissent dans un instant , & quelque force qu'elles ayent pour nous inspirer des sentimens deshonnestes , que la durée leur manque pour les pouvoir graver profondement dans nos esprits. Mais un sein nû , & des épaules découvertes , parlent continuellement à notre cœur en frappant nos yeux ; & leur langage tout muet qu'il est , est d'autant plus dangereux qu'il n'est entendu que de l'esprit , & que l'esprit se plaît à l'entendre. Qui ne sçait enfin que les discours d'une femme , s'ils choquent la pureté , nous choquent malgré nous , & nous donnent un dégoût

secret, & une espece d'aversion & de mépris pour celle qui les prononce; mais la beauté d'une gorge que l'on presente à nostre veüe, n'a rien qui nous rebute, n'a rien qui ne nous attire. Nous commençons à la regarder sans repugnance, nous continuons à la regarder avec plaisir, nous la voyons ensuite avec émotion : & comme elle ne cesse point de parler à sa mode, de nous solliciter & de nous plaire, elle triomphe enfin de nostre liberté après avoir trompé nos sens.

X L.

De sorte que nous pouvons hardiment conclure, que les filles & les femmes qui se font voir en cet estat, sont plus blâmables que celles qui par des discours impurs & lascifs tâchent de porter les hommes au libertinage, non seulement parce qu'elles surprennent plus de personnes dressant indifferemment des pieges à tout le monde, ce que les femmes es plus débauchées n'oseroient faire par leurs discours; mais encore parce que pour se faire des adorateurs elles se servent d'une adresse d'autant plus dange-

dangereuse qu'elle est plus engageante & plus propre à donner de l'amour; à laquelle les gens sages sont exposez par le hasard, quelque précaution qu'ils prennent pour l'éviter, dont les simples ne se desfont point, & à laquelle presque tous les jeunes gens se plaisent à succomber.

X L I.

Après cela je ne m'étonne pas que Dieu dans ses Prophetes reprochant à son peuple la grandeur & la multitude de ses crimes, luy dise qu'il est devenu semblable à une femme qui se plaist à paroistre nue, & qui ne songe qu'à se faire aymer; qui s'habille avec pompe, & s'étudie à rendre son sein élevé pour luy donner plus de grace; qui enfin ne reconnoist point d'autre temps que le temps des amans; c'est à dire, qui ne croit pas pouvoir mieux employer son temps qu'à faire des conquestes. En effet, c'est le temps de ses amans, parce que c'est alors que les hommes commencent à l'aimer, surpris & attirés par la nudité de son corps; & c'est aussi son temps, parce qu'elle est satisfaite de

*Ezech. cap.**16. vers. 7.**Et 8.**Perveni-**sti ad mū-**dum mu-**liebrē ube-**ra tua in-**tumuerūt,**&c. eras**nuda &**confusio-**ne plena**& transivi**& vidi te**& ecce tē-**pus tuum**tempus a-**mantium.*

D

l'esperance ou du plaisir qu'elle a d'estre aimée.

XLII.

Jugeons de là si c'est un objet bien agreable à Dieu, qu'une fille ou une femme, qui ne couvre une partie de son corps que pour montrer & pour relever la beauté de l'autre; & qui exposant aux yeux des hommes ce qu'elle leur devoit cacher, donne lieu de croire qu'elle ne couvre que par contrainte ce qu'elle ne fait pas voir. Puisque Dieu nous la presente en cet estat comme l'image & le modele des grands pecheurs, ne doit-elle pas craindre que cet estat ne soit un estat de peché pour elle? & ne doit-elle pas connoître que c'est un estat de peché pour les autres. Estat funeste, qui contient toute la malignité, & qui exprime tout le malheur des pecheurs, lesquels se perdent par un trop grand amour d'eux-mêmes, & contribuent à perdre les autres par leur malice ou par leur adresse. Estat funeste, dans lequel les femmes ne s'engagent que par un defect de pudeur ou de pureté. Estat qui devoit

les faire rongir de honte , & qui doit estre puni d'une confusion extrême. C'est pour cela , sans doute , qu'après que Dieu a comparé le pecheur à une femme bien ornée & nuë , il ajoute qu'elle estoit pleine de confusion. Elle n'a pas eu honte de paroistre publiquement le corps à demy-nû, elle sera couverte de honte au Jugement dernier , lorsque la laideur de sa conscience paroistra sans voile & à découvert , & que son ame se trouvera vuide & nuë sans vertus & sans graces.

XLIII.

Voilà quel sera l'effet de la nudité que vous affectez, ô femmes mondaines ! voilà ce quelle vous presage. Elle vous rend maintenant criminelles, elle vous rendra un jour malheureuses ; elle vous fait maintenant des amans, elle vous fera un jour des ennemis ; & ceux-là mesmes qui vous caressent & qui vous louent , vous reprocheront avec des injures & des blasphemes que vous estes la cause de leur damnation ; ils se rendront vos accusateurs & vos bourreaux , & pour

D ij

comble de malheur , peut - estre que ces bras, ces épaules, cette gorge dont vous & eux estes idolatres , deviendront les instrumens de vostre supplice , & seront l'objet eternal de vostre rage & de vostre desespoir.

XLIV.

Je ne pretens pas neanmoins placer dans un mesme rang toutes les femmes qui ont accoustumé d'avoir la gorge nuë , je sçay qu'elles ne sont pas également coupables , & que la diversité des motifs qui les font agir, & des fins qu'elles se proposent, peuvent mettre une grande difference entre celles qui commettent une mesme faute. Mais s'il s'en trouve quelqu'une qui soit exempte de crime , il n'y en a pas une qui ne soit digne de blâme ; & quelque raison qu'elles apportent pour leur defense , quelque excuse qu'elles employent pour leur justification, elles ne paroîtront jamais entierement innocentes. Comment pourroient - elles unir l'innocence avec la nudité , puisque la nudité a esté la premiere marque de la perte de l'innocence.

SECONDE PARTIE.

*Des vaines excuses des femmes qui
ont la gorge & les épaules nuës.*

I.

S'il est certain que nos premiers pères ont transmis leur crime à toute leur posterité , & ont communiqué à leurs descendans un penchant naturel & une forte inclination au péché ; il n'est pas moins indubitable qu'ils nous ont inspiré un violent desir de diminuer & d'excuser toutes nos fautes , & de paroître innocens, lors même que nous sommes les plus coupables. Nous naissons criminels d'Adam criminel , nous pechons comme il pecha ; comme luy nous tâchons de nous justifier devant Dieu & devant les Hommes : & de même , dit saint Gregoire , qu'il voulut couvrir sa nudité de feuilles d'arbre, nous nous efforçons vainement de cacher nos pechez par des paroles étudiées , & par des discours frivoles.

II.

Je ne m'étonne donc pas que les femmes qui se plaisent à avoir la gorge & les épaules découvertes, s'étudient à justifier leur procédé, ou du moins à l'excuser. Mais avant de leur faire voir que toutes leurs excuses sont injustes & inutiles, j'ay crû les devoir avertir qu'elles augmentent leur peché en s'obstinant à l'excuser, & qu'elles se rendent d'autant plus coupables qu'elles se disent entièrement innocentes. Il y a quatre degrez de malice dans tous les pechez, dit l'Abbé Rupert. Le premier est lorsque nous y consentons. Le 2. lorsque nous le faisons. Le 3. lorsque nous y perseverons. Le 4. & le plus dangereux, lorsque nous excusons & defendons nôtre peché. C'est par là que nous faisons quelquesfois un crime d'une simple faute, & un crime si desagréable à Dieu, que c'est, selon la pensée de ce grand Docteur, ce quatrième peché, pour lequel Dieu dit qu'il vouloit abandonner les Habitans de Damas à leur mauvaise conduite, après leur avoir pardonné

Rupert. li.
1. in lib. 1.
Reg. c. 20.

Amos, c. 1.
v 3.
Hæc dicit
Dominus
super tri-

les trois pechez , de pensée , d'action
& d'habitude.

III.

N'est-il pas vray que quand elles s'efforcent d'excuser & de justifier leur faute, elles travaillent à s'acquiescer & à se donner la liberté de faillir ? N'est-il pas vray qu'elles témoignent se plaire au mal qu'elles défendent , & qu'elles excitent les autres à imiter leur dérèglement , en soutenant qu'elles ne font rien qu'on puisse désapprouver ? C'est ainsi que de leur désordre particulier elles en veulent faire un désordre public ; & qu'après avoir ajouté l'obstination au péché , elles ajoutent le scandale à l'obstination ; c'est ainsi qu'elles pervertissent les femmes après avoir perverti les hommes , & qu'elles se rendent incapables & indignes de sortir de leur erreur , en tachant de la communiquer.

IV.

Mais j'espère qu'elles la reconnoîtront & la condamneront après la lecture de ce petit Ouvrage , & que n'ignorant pas que la confession humble & sincère de nos fautes est

bus scele-
ribus na-
masci , &
superqua-
tuor non
conver-
tam eum.

toûjours suivie du pardon , parce qu'elle est une marque assuree de nôtre repentir : elles confesseront ingenuement qu'elles ont mal fait de montrer publiquement leur gorge & leurs épaules nuës. J'espere aussi que par cét aveu elles obtiendront , & la remission de leurs fautes passées , & la grace de les reparer par une conduite contraire. Et pour leur en faciliter le moyen je me suis résolu d'examiner avec elles les raisons qu'elles alleguent pour se defendre , afin qu'elles avoient avec moy que le Demon a mis jusqu'à present sur leur esprit le voile qu'elles devoient mettre sur leur sein , & qu'il les a empeschées de découvrir la verité , en leur persuadant de faire voir leur corps à demy nû.

V.

PREMIERE
RE EXCUSE.

Entre les excuses qu'elles apportent pour leur defense , il y en a qui sont communes aux filles & aux femmes , & il y en a qui sont particulieres aux unes ou aux autres. La premiere & la plus generale est la mode & la coûtume. Il est permis, disent-

disent-elles , de faire ce que les autres font, ce n'est pas dans une seule Ville, c'est dans divers Royaumes, que les filles & les femmes vont en public le sein & les épaules découvertes, & cet usage n'est pas un usage introduit depuis quelques années, mais depuis plusieurs siècles; de sorte qu'on ne peut le condamner sans faire le procès à des nations & à des générations entières.

VI.

Si cette raison estoit recevable, il n'y a aucun desordre qui ne dût estre approuvé & autorisé, parce que tous les abus sont necessairement introduits par un usage contraire à la raison & à la Loy, lequel par succession de temps passe insensiblement en coûtume. Ainsi la coûtume toute seule bien loin d'estre une preuve de la justice de l'usage, est une presumption qu'il est injuste; & quand cet usage est évidemment opposé à ce que la raison nous conseille, & que la Loy nous prescrit, il ne peut pas servir d'excuse au mal que nous faisons en le suivant, & il prouve seulement qu'en le suivant nous continuons à mal faire.

E

Jesus-Christ, dit Tertullien, ne s'est pas nommé la coûtume, mais la Verité ; & nous pouvons dire que le Monde ne se nomme pas la Verité, mais la coûtume. Il ne peut établir ses maximes que sur la coûtume, parce qu'elles ne sont appuyées que sur l'erreur ; & Jesus-Christ a établi ses Loix sans le secours de la coûtume, & contre l'autorité de la coûtume, parce qu'elles sont fondées sur la Verité. Sur la Verité, contre laquelle aucune coûtume ne peut prescrire, laquelle les hommes & les demons peuvent attaquer, mais non pas détruire ; & à laquelle ni la longueur du temps, ni l'autorité des personnes, ni la différence des lieux ne peuvent faire aucun préjudice. Tellement que comme nous ne pouvons sans crime quitter une coûtume que la raison & la verité ont introduite & autorisée, nous devons nous opposer à une coûtume que la verité & la raison condamnent ; autrement c'est moins approuver la coûtume que l'erreur, c'est nous accoutumer à mal faire au lieu de diminuer

de gorge.

51

nostre faute, c'est augmenter le nombre des coupables en imitant ceux qui ont avant nous observé cette mauvaise coutume. VIII.

Ce fut sur ce fondement, que le grand saint Chrysostome condamnant la maniere dont on habilloit de son temps les nouvelles mariées, comme contraire à la modestie Chrestienne, répondit à ceux qui luy objectoient qu'on suivoit la coutume; que le Demon estant l'auteur de cette coutume, ils devoient gémir de la voir établie, & non pas continuer en la pratiquant; que puisqu'il y avoit du mal à habiller de la sorte les fiancées, bien loin de continuer à le faire, ils devoient souhaiter que cela n'eût jamais esté fait, & croire qu'une mauvaise mode n'estoit que trop observée quand elle l'estoit une seule fois.

IX.

C'est donc inutilement que les filles & les femmes tâchent d'excuser leurs nuditez par l'autorité de la coutume; & plus elles pretendent que cette coutume est ancienne, plus elles contribuent sans y penser à augmenter leurs

Chrysoſt.
hom. 12. in
1. ad Co-
rinth.
Noli mihi
adducere
conſuetu-
dinem: nā
ſi malum
eſt ne ſe-
mel qui-
dē facien-
dum itaq;
ſic ornan-
da ſponſa
eſt, ut ſi
malū eſt,
ne ſemel
quidē fiat,
&c. ſed
propter
hoc maxi-
me deſſē-
dum eſt
quod in
conſuetu-
dinē hæc
trahit dia-
bolus.

E ij

fautes; elle est ancienne, il est vray, & si ancienne qu'elle estoit avant le Christianisme. C'est une coùtume que plusieurs idolatres ont de tout temps approuvée, & que les Demons ont eux-mesmes apprise aux femmes, selon la pensée de Tertulien, & de quelques Peres de l'Eglise. Tellement que les femmes qui veulent faire servir à leur justification l'antiquité de cette coùtume, s'accusent imprudemment elles-mesmes d'estre les disciples des Demons, & les singes des femmes Payennes, de preferer les desordres du Paganisme aux regles de l'Evangile, & de vouloir continuer les abus que Jesus-Christ a voulu abolir.

X.

L'on peut mesme assurer, que quand elles presument d'amoindrir leur péché, en disant qu'il n'est qu'une suite & qu'un effet ordinaire d'une longue coùtume, elles avoient contre leur intention, qu'elles s'exposent à une punition plus prompte & plus grande; Car qui ignore que plus une mauvaise coùtume est ancienne, plus elle a irrité la colere de Dieu. Et qui

ſçait ſi Dieu enfin laſſé de voir depuis ſi long-temps des filles & des femmes Chreſtiennes , qui font honte à leur Religion par leurs nuditez , & qui tâchent de renouveler une eſpece d'idolatrie en cherchant des adorateurs , & en ſe montrant dans les Temples ornées & naïes comme des idoles ; qui ſçait , diſ je , ſi Dieu laſſé de tous ces deſordres ne changera point ſa patience en fureur ; & ſi après avoir pardonné juſqu'à preſent à celles qui les ont commis , il n'immolera pas à ſa Juſtice celles qui les commettent maintenant ?

XI.

C'eſt donc en vain, encore une fois, que les filles & les femmes qui font profeſſion du Chriſtianisme , alleguent, comme une excuſe à leurs nuditez, l'exemple & l'uſage de pluſieurs ſiècles. Si elles pensent que l'autorité de la coùtume puiſſe les juſtifier , il faut qu'elles confeſſent malgré elles , que l'autorité de la coùtume peut les condamner ; & ſur ce fondement , il eſt aiſé de les confondre & de les convaincre d'erreur. Elles alleguent une coùtume criminelle , on leur oppoſe

E iij

une coùtume sainte ; elles alleguent une coùtume qui repugne aux maximes de nostre Foy , on leur oppose une coùtume conforme aux preceptes de Jesus-Christ ; elles alleguent une coùtume que les femmes mondaines & libertines ont pratiquée à l'exemple des idolatres , on leur oppose une coùtume que les veritables Chrestiennes ont toujors suivie pour se distinguer des idolatres. Puisqu'elles veulent se regler sur la coùtume , il faut necessairement qu'elles choisissent l'une des deux , & que par ce choix elles se rengent ou du party des femmes Payennes & des femmes effrontées qui ont approuvé l'usage des nuditez de gorge & d'épaules , ou du party des femmes Chrestiennes & modestes qui ont toujors eu horreur de paroistre à demi-nuës. Hé quoy ! n'auront-elles pas honte de faire connoistre à tout le monde qu'elles n'ont de la defference pour la coùtume que quand elle est un engagement au crime , & qu'elles la desapprouvent lorsqu'elle nous éloigne du vice , & nous porte à la pieté.

XII.

SECONDE
EXCUSE.

Elles disent pour une seconde excuse, qu'il n'est point expressément défendu dans l'Ecriture de découvrir la gorge, & qu'elles ne croient pas mal faire en le faisant. Il faut avouer que la concupiscence est bien industrieuse, toute ignorante & toute aveugle qu'elle est ! Tantost elle nous empêche de connoître la vertu en obscurcissant les lumieres de la raison & de la Foy, tantost elle nous persuade que le vice nous est inconnu, quoy que nous en ayons une parfaite connoissance, & se servant également de ces tenebres pour nous cacher le bien que nous devons faire, & le mal que nous avons fait ; elle nous fait tomber dans le péché, ou par une ignorance grossiere, ou par une ignorance volontaire. Quelle de ces deux ignorances imputerons-nous ? Ou plutost quelle n'imputerons-nous pas à ces filles & à ces femmes, qui disent qu'elles ne croient point faillir en se montrant à demi-nuës.

XIII.

Ne sont-elles pas coupables d'une ignorance grossiere & criminelle, si

E iiij

après tout ce que les Predicateurs publient continuellement dans les Chaires, après tout ce que les Docteurs enseignent dans leurs Livres, après tout ce que les Confesseurs disent dans les Tribunaux, après ce qu'elles ont promis dans leur Baptême, après ce que Jesus-Christ & les Apostres leur ont ordonné, après ce que l'Eglise leur a prescrit, elles ne savent pas qu'il est de leur devoir d'estre & de paroistre chastes, & de justifier l'innocence de leurs mœurs par une modestie extérieure. Ne sont-elles pas coupables d'une ignorance affectée, qui est sans doute la plus funeste des ignorances, si au prejudice de la promesse qu'elles ont fait à Dieu dans leur Baptême, & sachant que Jesus-Christ, les Apostres, l'Eglise, les Predicateurs, les Confesseurs, les Docteurs, & généralement toutes les personnes de pieté condamnent ces nuditez, elles s'imaginent pouvoir sans crime les approuver par leurs déportemens & par leur conduite.

XIV.

Lorsque l'Ecriture sainte leur ap-

prend, que la premiere Femme toute *Gen. 3.*
 criminelle qu'elle estoit, eut honte de
 se voir nuë, ne leur enseigne-t-elle
 pas qu'elles ne peuvent estre innocen-
 tes, & se plaire à faire paroistre leur
 nudité? Lorsque l'Ecriture nous pro- *Exech. cap. 16.*
 pose une femme mondaine qui marche
 la gorge découverte, comme le mo-
 dele des pecheresses, ne leur reproche-
 t-elle pas le peché qu'elles commet-
 tent en montrant leur sein; lorsque *1. ad Cor. c. 11.*
 l'Ecriture commande aux filles & aux
 femmes de se couvrir la teste & le vi-
 sage d'un voile, ne leur ordonne-t-el-
 le pas à plus forte raison de cacher leur
 gorge & leurs épaules? Enfin, lorsque
 l'Ecriture les exhorte à estre modestes *1. ad Tim. c. 2.*
 & ornées de pudeur plutost que d'or
 & de pierres precieuses, ne leur mar-
 que-t-elle pas qu'elles ne doivent
 guere moins éviter l'immodestie que
 l'impureté, & par consequent qu'el-
 les doivent soigneusement éviter la
 nudité, qui n'est guere moins un effet
 de l'impureté que de l'immodestie?
 Comment peuvent-elles donc sans
 s'abuser & se tromper elles-mêmes,
 excuser l'abus des nuditez sous pre-

texte qu'il n'est pas expressement défendu par la sainte Ecriture.

XV.

Mais aussi comment peuvent-elles dire, sans se démentir elles-mêmes, qu'elles ne croient pas mal faire en découvrant une partie de leur corps, puisque les attraites de la grace qu'elles ressentent, les regles de leur foy qu'elles savent, les maximes de leur Religion qu'elles n'ignorent pas, & les mouvemens de la nature même, dont elles sentent malgré elles les secrettes impressions, leur reprochent qu'elles font mal. Elles ont beau tâcher d'étouffer la voix de leur conscience, elle leur dira sans cesse que la modestie & la pudeur sont l'appanage naturel des femmes, qu'elles trahissent les intérêts & la gloire de leur sexe quand elles se font voir le corps à demi-nu, que toutes les femmes sont pour ce regard naturellement Chrétiennes, & qu'il faut qu'elles fassent quelque violence à l'instinct & à l'inclination de cacher leur sein, que la nature leur inspire, pour suivre le dérèglement de la mode qui les sollicite de le découvrir.

XVI.

Le Monde mesme auquel elles veulent se conformer , contribuë à les convaincre de mauvaïse foy, & à faire voir qu'elles connoissent le mal qu'elles font : Car il est certain que la cajolerie, la complaisance & la galanterie (en quoy consiste l'air & l'esprit le plus innocent de ce qu'on appelle le Monde & le siecle.) Il est certain, dis-je, que la cajolerie, la complaisance, & la galanterie la plus innocente , soit des hommes, soit des femmes mondaines, se termine ordinairement à donner des loüanges à la beauté du sein lorsqu'il est découvert. Les uns & les autres sçavent par une funeste experience, que l'amour prophane se place sur une belle gorge comme sur une eminence, d'où il nous attaque avec avantage ; qu'il y demeure comme sur un trône où il domine avec plaisir ; qu'il y repose comme sur un lit où il combat sans peine, & où il triomphe sans employer d'autres armes que la mollesse mesme.

XVII.

Les hommes sçavent combien il est dangereux de regarder un beau

sein ; les femmes coquettes sçavent combien il leur est avantageux de le montrer ; les hommes disent & redissent aux filles & aux femmes combien ils ont esté émus à la veüe de leur gorge & de leur taille ; les femmes & les filles connoissent les pernicieux effets que produisent dans l'esprit des hommes la beauté de leur taille & de leur gorge ; & après cela, elles osent dire qu'elles ne croient pas mal faire quand elles s'étudient à découvrir toute leur gorge , & à montrer en mesme temps & par une mesme adresse toute la beauté de leur taille : Ne devroient elles pas plustost avouer qu'elles sont seduites par le monde qu'elles aiment , & reconnoistre de bonne foy qu'après les avoir luy-mesme instruites du peril où elles s'exposent , & où elles exposent les autres par leurs nuditez , il leur cache ce peril lorsque l'occasion se presente de satisfaire leur vanité , & de captiver quelque cœur. Que pour les rendre plus criminelles, il les oblige à feindre qu'elles ne connoissent pas les maux qu'elles causent, & à tacher de couvrir leurs fautes sous

l'ombre d'une fausse & d'une prétendue ignorance.

XVIII.

Elles me répondront, sans doute, **TROISIÈME EXCUSE.** quelles n'ont point de mauvaise intention quand elles découvrent leur gorge : que s'il en arrive des inconveniens, ils viennent de la foiblesse ou de l'incontinence des hommes. Et pour justifier que leur dessein n'est point de plaire au Monde, ni de donner de l'amour à ceux qui les regardent, il suffit, disent-elles, de remarquer que celles qui ont résolu de ne point sortir de leur maison, & qui savent qu'elles ne verront personne, que celles qui se sont retirées dans les Cloîtres, où elles ne conversent ordinairement qu'avec des Religieuses, ne laissent pas de découvrir leurs bras & leur sein.

XIX.

Il faut avouer que tout amour qui n'a pour objet que les creatures, est aveugle, soit celui dont nous aimons les autres, soit celui dont nous nous aimons nous-mêmes. Mais si pas un amour a véritablement un bandeau sur les yeux, c'est assurément l'amour

propre , il ne nous empesche pas. seulement de blâmer nos defauts , il nous empesche mesme de les connoistre. Il ne voit rien en nous que ce qui luy plaist , & il approuve toujours ce que nous disons ou ce que nous faisons , parce qu'il n'y découvre jamais aucune imperfection. C'est luy seul qui a suggeré cette troisiéme excuse aux filles & aux femmes ; & qui après leur avoir faussement persuadé qu'elles peuvent sans scandale & sans péché paroistre à demi-nuës à la veüe de tout le monde , leur fait accroire que c'est une bonne raison de dire qu'elles n'ont aucune mauvaise intention.

XX.

Elles n'oseroient soutenir que leur intention fust bonne , & que la fin qu'elles se proposent fust pieuse & sainte , puisque ce qu'elles font excite à l'impureté , & repugne à toutes les maximes de la pieté & de la sainteté Chrestienne. Elles ne peuvent pas dire que leur intention soit indifferente , puisque n'ayant aucun dessein ny de se rendre agreables à Dieu qui

a témoigné avoir de l'aversion pour les nuditez qu'elles affectent, ni d'observer les preceptes de l'Ecriture qu'elles violent, ni de se conformer aux maximes de l'Eglise qu'elles méprisent, ni de suivre les sentimens des Saints qu'elles condamnent. Il faut nécessairement qu'elles songent, ou à plaire aux autres, ou à se satisfaire elles-mêmes, à moins qu'elles confessent ingenuement qu'elles sont en cela plus dépourvues de raison que les brutes, & que ce qu'elles font, elles le font sans aucun motif, & sans savoir pourquoi.

XXI.

Il est difficile de concevoir qu'elles ne veüillent plaire ny aux hommes ny aux femmes, & que montrant indifferemment leur gorge à tout le monde, elles ne se soucient de l'approbation de personne. Je veux néanmoins le croire pour leur faire plaisir, & supposer avec elles que ce n'est simplement que pour se satisfaire. Pensent-elles en estre moins coupables, & s'il y a évidemment de la vanité & de la sensualité à vouloir

se faire aimer ou estimer par la nudité d'une partie de son corps, n'y a-t'il pas une vanité & une sensualité secrète à faire son plaisir de cette nudité. La pudeur, l'honnesteté, la chasteté y repugnent, ce plaisir ne peut donc pas estre pur, honneste, ny chaste; d'autant plus qu'il est impossible que celle qui se plaist à regarder son sein, ne se soucie point que les autres le regardent. Elles s'accoutume sans qu'elle y pense, à estre veüe, & se dispose insensiblement à souhaitter que la complaisance qu'elle a pour sa beauté, soit confirmée par l'estime de tout le monde. De sorte que l'on peut hardiment conclure que de quelque pensée que se flatent les femmes qui aiment à avoir la gorge nue, leur intention ne peut jamais estre bonne, & est toujours beaucoup plus mauvaise qu'elles ne s'imaginent.

XXII.

Et quand on leur accorderoit que leur intention peut estre véritablement innocente, elles ne seroient pas pour cela exemptes de blasme, soit parce que quelque intention que nous
ayons

ayons, nous sommes toujours blâmables lorsque nous faisons une chose que nous sçavons estre condamnée par l'Ecriture sainte, par la raison, & par l'instinct mesme de la nature ; soit parce que selon la doctrine de l'Apôtre nous devons éviter non seulement tout ce qui est mauvais, mais tout ce qui a les apparences du mal. Et elles ne sçauroient nier que faisant la mesme chose que les femmes effrontées & libertines ; leur conduite ne porte le caractere de l'effronterie & du liberrinage, & qu'on ne puisse sans temerité, les accuser ou les soupçonner d'estre du nombre de celles dont elles suivent l'exemple.

XXIII.

Mais elles ne s'exposent pas seulement à perdre leur reputation, elles se mettent au hasard de perdre leur innocence. Leur pudeur est comme frappée & blessée par chaque coup d'œil impudique, leur modestie est ébranlée par les vaines approbations qu'on leur donne. L'idée de leur sein n'entre pas moins dans leur imagination que dans celle des hommes

F

qui le considerent attentivement & qui le loüent ; & comme ils joignent d'ordinaire l'idée de tout le corps à celle du sein , étant persuadez qu'on montre la beauté de l'un pour faire juger de la beauté de l'autre , elles entrent facilement , dans les sentimens qu'elles ont voulu inspirer , & ne remplissent leur esprit que de leur propre image , mais d'une image sensuelle , qui imprime peu à peu dans leur ame les inclinations des libertins qui les regardent. La chasteté d'une femme , dit Tertulien , quand elle est veritable & parfaite , ne craint rien tant qu'elle-mesme , elle ne peut souffrir les yeux des autres femmes ; elle tremble à la rencontre de ceux des hommes , & elle apprehende d'autant plus ses propres yeux , qu'à mesure qu'elle s'abituë à se voir nue , elle s'ôte la liberté de pouvoir blâmer avec justice ceux qui se plaisent à voir sa nudité ; & de mesme que les libertins ne font que l'imiter en prenant plaisir à regarder sa gorge découverte , elle imite ensuite les libertins , & la regarde comme eux avec sensualité.

*Tertull. lib.
de Virg.
vela.*

Vela &
tota & pu-
ra virgini-
tas nihil
magis ti-
met quā
seipsam,
etiam for-
minarum
oculos pa-
ti non
vult, con-
fugit ad
velamen.

Je ne doute point que plusieurs d'entre elles ne me disent qu'elles se connoissent assez pour ne rien craindre de semblable. Mais je leur répondray que cette confiance mesme qu'elles ont en leur vertu, est une grande disposition à n'être pas longtemps vertueuses. Celle qui n'apprehende pas de perdre son innocence, ne se met gueres en peine de la conserver, moins elle y apporte de precaution plus elle court de danger, & plus elle neglige le danger où elle s'expose, moins elle est en état d'en sortir avec succez. Mais comment peuvent-elles croire sans presumption qu'elles ne consentiront à aucune pensée contre la pureté, lorsque par la nudité de leur sein, elles travaillent à imprimer des sentimens impurs dans le cœur de plusieurs personnes. On participe toujours un peu à la faute que l'on fait faire, & elles ne peuvent estre parfaitement chastes, si elles favorisent l'impureté en mesme temps qu'elles se glorifient de l'avoir en horreur. Ne savent-elles point

Fij

par leur propre experience que la beauté corporelle n'est propre qu'à reveiller en nous la concupiscence, qu'elle en excite & augmente facilement toutes les ardeurs ; & pour parler le langage des Peres, qu'elle nous invite à la volupté, & nous provoque à l'amour deshonneste ; & ignorent-elles que leur propre beauté peut leur devenir aussi funeste en leur inspirant de la vanité, qu'à ceux à qui elle inspire de l'amour. Car qui pourra croire qu'une femme montre son sein afin qu'on la méprise.

X X V.

Il est donc vray qu'elles risquent leur innocence, lorsque par la nudité de leur gorge elles tendent des pieges à l'innocence des autres : & quoy qu'elles puissent dire, il est certain qu'elles s'exposent à pecher par un mouvement d'orgueil ou d'impureté. Peut-estre s'en trouvera-t-il quelques-unes, qui par un bonheur particulier se garantiront de l'un & de l'autre de ces pechez ; mais elles ne s'exempteront pas du reproche de s'estre temerairement exposées à les

commettre. Et quand par impossible leur intention seroit bonne, & leur nudité de soy-mesme irreprehensible, quand elles demeureroient pures & humbles parmy les vains applaudissemens & les impudiques regards des libertins ; elles seroient toujours coupables des sales pensées qu'elles inspirent, & des maux qu'elles causent.

XXVI.

C'est la doctrine de Tertullien & du grand saint Cyprien, après lesquels je puis avec justice leur adresser ces paroles. Si vous marchez avec trop de faste, si vous vous ajustez avec trop d'artifice, si vous vous habillez de telle sorte que vous attiriez sur vous les yeux des jeunes gens, sçachez que leur ayant présenté le glaive qui les tuë, & le venin qui les empoisonne, vous n'êtes pas innocentes de leur perte, quoy que vous ne l'ayez pas désirée. Vous êtes criminelles, bien que vous n'ayez pas vous-mesmes commis aucun crime : & vous ne pouvez pas vous excuser, sous pretexte que vostre ame n'a esté souillée d'aucune pensée impure, puisque vos ajustemens deshonnêtes

Tertull. lib. de cultu fem.

Perit ille ut tuam formam concupierit, & facta es tu gladius illi, ut si culpa vaces ab invidia non liberis.

Cyprian. lib. de habitu. & discipl. virg.

Situ sumptuosius comas te

& oculos vous accusent, & que vostre nudité fa-
 in tejuvẽ- tale à beaucoup de jeunes gens, vous
 tutis illi- condamne. Vous estes l'épée qui a
 cias ut et- donné la mort à cet homme, lequel
 si ipsanon voyant vostre gorge découverte, a suc-
 pereas a- voyant vostre gorge découverte, a suc-
 lios tamẽ combé à la tentation & au peché; vous
 perdas& estes comme teintes & comme salies
 velut gla- de son sang; pourquoy vous flatez-
 dium te de son sang; pourquoy vous flatez-
 & venenũ vous donc d'estre sans rache, & d'estre
 præbeas innocentes? Vous sera-t-il permis après
 vidẽtibz, qu'on vous a averties des funestes ef-
 excusari fets que cause vostre nudité, de vous
 non potes rendre volontairement les homicides
 quasi mẽ rendre volontairement les homicides
 te casta sis d'une ame Chrestienne, sans qu'on
 & pudica puisse vous imputer aucune faute, pen-
 redarguit dant que l'on traite de criminels ceux
 & cultus qui ne sont que les homicides du
 improbus corps, & qui le sont seulement par im-
 & impu- prudence & sans dessein?
 dicus or-
 natus.

X X V I.

Exod. c. 22.

Souvenez-vous que Dieu ordonna
 autresfois par la bouche de Moÿse,
 que si quelqn'un allumoit du feu, qui
 par un accident inopiné, & contre son
 intention, brûlast les gerbes & les
 fruits de son prochain, il seroit obligé
 d'en payer tout le dommage: & re-
 connoissez par là, que vous estes tou-

jours responsables de tous les maux que les feux que vous excitez par vostre nudité, causent dans les cœurs de ceux qui vous regardent.

XXVII.

Saint Jerosme passe plus avant; & dans son Commentaire sur Isaïe, il nous assure, que si une fille ou une femme s'ajuste d'une maniere assez mondaine pour attirer sur soy les yeux des hommes, & pour exciter des desirs illicites, elle commet un crime qui merite quelquesfois une severe punition, quoy qu'elle ne fasse commettre aucun crime, parce qu'elle prepare & presente un venin qui peut donner la mort, & que c'est contre son attente, ou du moins contre les apparences, si personne n'en boit.

*Hieron. in
Isai.
Quia venenum
attulit si
fuisse qui
bibisset.*

XXVIII.

Helas ! selon la doctrine de S. Clement Alexandrin, il y a plusieurs occasions où un Chrestien peche, à cause seulement qu'il ne vit pas d'une maniere assez modeste & assez exemplaire pour retenir le libertinage des pecheurs, & pour leur inspirer de la honte de leurs crimes, ou de la crainte des

*Lib. 7.
Sic enim
Nam si
ita se gessisset, ut
juber verbum seu
ratio, ejus
viam ita
effect reve-*

ritus vici-
nus, ut
non pec-
caret.

Jugemens de Dieu. Que peut-on croire de ces filles & de ces femmes, qui par leurs nuditez deviennent une occasion pressante de peché; qui bien loin de reprimer par leur modestie les sentimens impurs que la concupiscence peut produire à leur veüe dans les cœurs des hommes, les renouvellent & les augmentent par leur immodestie; qui bien loin de s'opposer au libertinage, le favorisent en se montrant à demi-nuës.

XXIX.

Comme il n'y a rien de plus divin que d'éloigner les hommes du vice, & de les porter à la vertu; il n'y a rien de plus diabolique que de les tenter, & de les provoquer au peché; c'est toutesfois ce que font ces femmes qui se disent si innocentes. Et de mesme que le Demon n'en est pas moins Demon, c'est à dire, moins séducteur, moins désagréable à Dieu, & moins digne de châtiment, lorsque ses tentations & ses efforts luy sont inutiles, & qu'il tache vainement de nous séduire; ne pouvons-nous pas dire avec proportion, que les femmes qui nous tentent
par

par la nudité de leur gorge & de leurs épaules , ne sont gueres moins coupables lorsqu'elles n'excitent aucune affection deshonneste, que quand elles inspirent un amour prophane à ceux qui les voyent.

XXX.

Qu'elles ne rejettent point sur la foiblesse & sur l'incontinence des hommes, les pechez dont elles sont la principale cause. Les hommes sont foibles, il est vray ; mais c'est pour cela mesme qu'elles ne doivent pas les tenter. Les hommes sont incontinens, on ne le peut nier ; mais elles sont en cela d'autant plus coupables , que n'ignorant pas qu'elle est l'incontinence des hommes, elles les excitent à l'impureté. Pensent-elles que le precepte d'aimer son prochain , & de s'interessera son salut, n'ait esté donné qu'aux hommes ? Pretendent-elles que cette Loy fondamentale du Christianisme , ne soit pas une Loy pour elles , & qu'il leur soit permis de la violer avec impunité. Elles sçavent, elles avoüent, elles publient que les hommes se laissent facilement embraser d'un amour

G

impudique, & elles s'imaginent ne pas blesser la charité Chrestienne, & l'honnesteté naturelle, lorsqu'elles se mettent volontairement en estat d'exciter des feux illegitimes dans leurs cœurs. N'est-ce pas un aveuglement déplorable, & un aveuglement qui devient d'autant plus funeste à ces filles & à ces femmes, qu'il leur cache leur propre foiblesse & leur propre incontinence. XXXI.

Qu'elles sçachent que si les hommes sont foibles, elles le sont aussi, & qu'elles ne sont pas moins incontinentes qu'eux. Qu'elles considèrent qu'en mesme temps qu'elles tentent les hommes, elles s'exposent à estre tentées par les hommes. Elles les tentent par la beauté de leur gorge, elles s'exposent à estre tentées par leur cajolerie & par leurs complimens; elles leur inspirent une passion deshonneste, ils leur expriment l'ardeur de la passion qu'ils ressentent; elles les ont charmez par les yeux; ils les enchantent par les oreilles, ils leur rendent, pour ainsi dire, l'amour qu'elles leur avoient donné; & elles le reçoivent toujours

avec plaisir & sans repugnance, comme une chose qui vient originairement d'elles aussi-bien que d'eux, & qui est un effet de leur merite & de leur beauté. XXXII.

Vantez - vous donc tant qu'il vous plaira d'être fortes & d'être chastes, ô femmes du siècle ! qui découvrez si librement & si hardiment vostre sein; glorifiez - vous d'être insensibles à la bonne mine, à la galanterie, à l'éloquence, à la propreté, à la magnificence, en un mot à tout ce qu'il y a de charmant dans les hommes. Il suffit que vous soyez sensibles à vos propres charmes pour être en danger de périr, puisque c'est par eux qu'ils vous tentent; & vous ne sçauriez desavoüer que vous n'ayez, non seulement de la sensibilité, mais de l'attachement pour vos charmes, puisque vous ne pouvez vous résoudre à les cacher; & que malgré les reproches que vous font la nature & la raison, la Religion & la piété, vous voulez les faire tous paroître par la nudité de vos bras, de vostre gorge, & de vos épaules. Si vous ne vous souciez pas

G ij

du salut des autres, au moins songez à vostre salut : Si vous ne faites pas scrupule de tenter les hommes, apprehendez d'être tentées par les hommes, & couvrez ce corps à demi-nû par lequel vous les tentez, & qui leur sert de sujet & de pretexte pour vous tenter.

XXXIII.

Oüy sans doute, il faut que ces femmes mondaines le confessent malgré elles, le peril où elles engagent les hommes leur est commun avec eux ; & lorsque paroissant à demy-nuës, elles font la fonction d'athletes du Demon, & qu'elles entrent, pour ainsi dire, dans la lice afin de combattre pour sa gloire ; elles ne doivent pas moins songer à se defendre qu'à attaquer, & doivent d'autant plus craindre de succomber dans ce combat, qu'elles n'attaquent les hommes qu'avec les armes de l'impureté, & qu'ils les réattaquent, pour ainsi parler, avec celles de l'impureté & de la vanité tout ensemble.

XXXIV.

C'est aussi pour leur seureté autant que pour la nostre ; c'est pour leur

salut , autant que pour le salut des hommes , que les Peres de l'Eglise & les grands Hommes , ont de siecle en siecle declamé contre les Bals , les Comedies , & les autres spectacles publics , où les femmes montrent leur gorge & leurs épaules avec plus de liberté & plus d'afféterie. Quelque innocens que soient les spectacles en eux-mesmes , ils deviennent en quelque sorte criminels , tant ils sont dangereux pour les femmes & pour les hommes. Pour les hommes , parce qu'ils leur donnent une liberté entiere , & mesme une grande facilité de considerer à loisir & avec attention la nudité des femmes. Pour les femmes , parce qu'elles y ont une funeste commodité ; & souvent elles s'y trouvent dans une necessité fâcheuse d'entendre les discours deshonestes des jeunes gens , qui sous pretexte de donner des applaudissemens à leur bonne grace ou à leur beauté , dressent des pieges à leur vertu , blessent & affoiblissent leur pudeur.

XXXV.

C'est ce que les Payens mesme ont *Ovid. Fast*

G iij

*Tert. lib.
de Spect.
Specen-
fores nas-
centia cū
maxime
theatra
destruebāt
moribus
consulen-
tes, quorū
scilicet pe-
riculum
ingens de
lascivia
provide-
bant.*

reconnu , s'il en faut croire un des plus libertins de leurs Poëtes. Et Tertulien nous assure , que les Censeurs de Rome , qui par le devoir de leur charge estoient obligez de remedier à la corruption des mœurs, & de l'empescher, s'il leur estoit possible, faisoient souvent détruire les nouveaux theatres qu'on avoit dressez pour y assembler le peuple , prévoyant , dit-il , que le libre commerce que les hommes auroient avec les femmes dans ces sortes d'assemblées , deviendrait un commerce d'impureté , & qu'ils se corromproient les uns les autres, n'y venant apparemment qu'à ce dessein avec tant d'afféterie & avec tant de pompe.

XXXVI.

Delà vient, dit le mesme Tertulien, que le grand Pompée après avoir fait élever un tres-magnifique theatre, craignant que cela ne fust tort à sa reputation, & qu'on ne l'accusast d'avoir favorisé l'impudicité & le libertinage , nomma son theatre la maison de Venus , & le fit consacrer comme un temple , pour couvrir sa faute sous le voile de la Religion. Mais en

cela même qu'il consacra son ouvrage à la Déesse de l'amour impudique, il reconnut, ce me semble, que son édifice seroit comme l'azile & la forteresse de l'impureté; &, s'il m'est permis de parler de la sorte, comme l'emphiteatre & l'échafaut, où l'innocence, l'honnêteté & la chasteté seroient immolées. Tant il est difficile que les hommes demeurent innocens parmi des femmes superbement vêtues & à demy-nuës, & que les femmes conservent toute leur pureté dans la compagnie des jeunes gens qui s'étudient à leur plaire, & qui les entretiennent librement de la violence de leur passion. Les uns & les autres cherchent le plaisir dans ces assemblées, les uns & les autres estiment donc & aiment le plaisir; Et comment peuvent-ils éviter les suites funestes de l'affection dereglée de la volupté, dans le temps même qu'ils ne songent qu'à la satisfaire.

XXXVII.

Je n'ay pas oublié qu'il y a des filles & des femmes qui pensent qu'il leur est permis de découvrir leur gorge, du moins quand elles sont dans

Nemo ad voluptatē venit sine affectu, nemo affectū sine casibus suis patitur. Tert. De Spect.

leur maison, où il n'y a personne que ceux de leur famille, & quand elles sont dans un Cloître où elles ne conversent qu'avec des Religieuses : Car dans ces deux rencontres, disent-elles, nous ne pouvons pas avoir dessein de plaire aux hommes ; & nous ne sçaurions ni causer du scandale, ni inspirer de mauvaises pensées. Il est facile de leur répondre ; que quand il seroit vray qu'en ces deux occasions leur nudité ne pourroit nuire à personne, il suffit qu'elle leur peut estre funeste. Une femme veritablement chaste, ne craint & n'évite pas seulement les yeux étrangers & domestiques ; mais les siens propres : & celle qui s'accoutume à se voir à demi nue, s'habitue à n'avoir aucune honte de sa nudité, & se prepare par consequent à la faire voir aux autres sans aucun scrupule. Il n'est pas necessaire pour se rendre coupable qu'elle veuille plaire aux hommes en découvrant son sein, c'est assez qu'elle desire se plaire à elle-mesme ; car puisque la complaisance qu'elle a pour sa beauté n'est pas d'une nature differente de celle qu'elle peut

avoir pour la beauté des autres , elle n'est pas moins sensuelle , & n'excite pas des mouvemens plus innocens.

XXXVIII.

De plus , si ces filles & ces femmes n'exposent pas leur nudité à la vue des hommes , c'est seulement par accident ; & j'ose dire que c'est apparemment contre leur intention : Car quelle apparence que le desir & l'habitude qu'elles ont de montrer leur gorge , se perdent & s'évanoüissent en pensant qu'un homme la doit voir , & au moment que cette habitude & ce desir doivent vray-semblablement se renouveler & s'augmenter. Quelle apparence qu'elles refusent l'occasion d'entendre louer leur sein dont elles sont charmées , & qu'elles ne découvrent que pour en conserver, augmenter, ou montrer la beauté ? Quelle apparence enfin que celles qui ne peuvent se résoudre à avoir la gorge voilée quand elles sont seules , s'avisent de la cacher lorsque la volupté , l'amour propre , & la vanité , les sollicitent le plus fortement à la découvrir ?

XXXIX.

Mais de qui ont-elles appris , sinon de l'erreur & du mensonge , qu'elles ne peuvent nuire à personne dans leur famille , quoy qu'elles ayent le sein & les épaules nuës ? Ne puis-je pas leur dire avec Tertulien : Ou vous estes

*Oro te si-
ve mater ,
si soror ,
si filia
virgo , ve-
la caput ; si
mater pro
pter filios ;
si soror ,
propter
fratres ; si
filia , pro-
pter pa-
tres ; om-
nes in te-
atates pe-
riclitatur.
Tert. lib de
virg. ve-
land.*

mere , ou vous estes fille , ou vous estes sœur : Si vous estes mere, voilez-vous à cause de vos enfans , ne soyez pas un sujet de tentation à vos fils , ne donnez pas un mauvais exemple à vos filles. Si vous estes fille, voilez-vous à cause de vostre pere: si vous estes sœur, couvrez vostre sein à cause de vos freres : Et quelle que vous soyez , sœur, fille , ou mere, voilez-vous à cause des domestiques. Il n'y a ni âge , ni qualité qui exempté un homme d'estre tenté à la veüe d'une belle gorge ; & l'inclination que la nature nous inspire pour nos proches , est souvent une disposition à l'amour deshonneste que le Demon nous suggere.

X L.

De qui peuvent-elles avoir appris, sinon du pere du mensonge & de l'erreur , qu'elles ne scandalisent personne

par leurs nuditez, sous prerexte qu'elles se sont retirées dans des Monastres où elles n'ont presque aucune société qu'avec des Vierges consacrées à Dieu. Pourroient-elles causer un plus grand scandale dans l'Eglise, que de venir attaquer l'innocence jusques dans son azile, & la chasteté jusques dans son fort ? Les Religieuses se sont renfermées dans le Cloître pour mieux résister au Demon, & aux charmes de la volupté ; ces filles & ces femmes s'insinuent dans les Cloîtres, & par la nudité de leur gorge deviennent les Demons & les tentateurs des Religieuses, les aides & les ministres de la sensualité. Les Religieuses ont préféré une prison perpétuelle à la liberté criminelle que le monde inspire, & se sont renduës les captives de Jesus Christ, pour s'affranchir de la tyrannie du péché ; ces filles & ces femmes entrent à demi-nuës dans cette sainte clôture pour y introduire le libertinage du siècle, & pour ébranler la vocation des Religieuses, pour changer la captivité de ces heureuses Vestales, & pour les rendre les esclaves de la va-

nité du monde , au lieu qu'elles le sont
 de la Loy de Jesus-Christ Elles solli-
 citent ces Epouses de nostre Dieu à
 luy estre infideles ; elles renouvellent
 dans leur esprit l'idée des plaisirs aus-
 quels elles ont renoncé , & semblent
 leur faire un tacite reproche d'avoir
 quitté le monde pour Dieu , & une
 leçon secrète de quitter Dieu pour le
 monde. Pensent-elles ne pas scandali-
 ser nostre Religion aussi bien que les
 Religieuses ? Et peuvent-elles douter
 qu'elles ne servent de scandale aux Re-
 ligieuses qui ont une solide piété , &
 qu'elles ne soient cause du dérégle-
 ment , & peut-estre de la perte de cel-
 les qui n'ont qu'une devotion foible
 & chancelante.

XLI.

Quelle société y peut-il avoir , dit
 le grand Apostre , entre Jesus-Christ
 & Belial ? Et quel commerce y doit-il
 avoir entre les Epouses de Jesus-Christ
 & celles de Belial ; c'est à dire du mon-
 de , qui refuse de porter le joug de
 Jesus-Christ ? Si les femmes du siècle
 veulent vivre avec des Religieuses , il
 faut qu'elles vivent à peu près comme

Belial abs-
 que jugo.

les Religieuses ; il faut qu'elles imitent leur modestie , bien loin de blesser leur pudeur ; il faut qu'elles apprennent d'elles à vivre en Chrestiennes, bien loin de leur apprendre à vivre en mondaines ; il faut qu'elles s'imaginent que s'il n'y a aucun homme dans les Cloistres, les Anges y tiennent la place des hommes ; & que si elles ne tentent pas les Anges par leur nudité, elles leur déplaisent, elles les offensent, elles les irritent.

XLII.

Après celà, que peut-on alleguer pour la justification de ces filles & de ces femmes, qui affectent d'avoir la gorge nuë ? Dira-t-on qu'il leur doit estre permis de découvrir leur sein, puisque l'on approuve qu'elles aient le visage découvert, & que c'est principalement par la beauté du visage qu'elles plaisent aux yeux, & qu'elles touchent le cœur ? On pourroit leur repartir, que ce n'est que par condescendance que l'Eglise souffre qu'elles marchent sans un voile sur la teste, & que ce relachement de la modestie des premieres Chrestiennes ne peut pas

QUAT-
TRIEME
EXCUSE

servir de raison pour se relâcher davantage, & pour se conformer entièrement aux vanitez du siècle.

XLIII.

Mais supposons qu'il ait toujours esté loisible & bien-seant aux filles & aux femmes Chrestiennes de paroistre en public la face dévoilée, on n'en peut pas conclure, ce me semble, qu'elles puissent montrer publiquement leur gorge toute nuë. Au contraire, on doit inferer que l'Eglise leur ayant seulement permis de découvrir leur visage, leur a tacitement defendu de découvrir leur sein. Et certes, il y a bien de la difference entre faire voir son sein & montrer son visage. La société naturelle, & la communication civilé que l'on a les uns avec les autres, demandent qu'on se connoisse mutuellement; & comme on ne se connoit que par le visage, elles ont donné un juste-fondement à introduire la coûtume parmy les hommes & parmy les femmes d'aller le visage découvert, quoy que les femmes doivent en user avec beaucoup plus de précaution que les hommes,

Mais quelle nécessité y a-t-il qu'elles découvrent leur gorge & leurs épaules ? Quel motif peut les y obliger qui ne soit criminel ? Que peuvent elles par là faire connoître , si ce n'est ce qu'elles devroient cacher.

XLIV.

D'ailleurs , il n'y a rien qui repugne à la retenue & à la modestie du sexe de marcher la face dévoilée ; & si une fille ou une femme paroît modeste en se voilant la face , elle peut la paroître encore davantage en faisant voir une sainte pudeur sur son front. Elle montre seulement qu'elle est prude en couvrant son visage ; & elle peut de plus nous apprendre à être sages , lorsqu'elle nous donne la liberté de regarder ce même visage , où les charmes de la douceur naturelle sont comme sanctifiés par une prudente gravité , & par une retenue Chrestienne. En effet , rien n'est plus capable d'inspirer du respect & de l'estime pour leur sexe , que cette chaste pudeur qui éclate sur un beau visage ; elle étouffe tous les sentimens sensuels que la beauté pourroit faire naître dans nos cœurs,

& elle la fait servir d'instrument à la grace pour moderer nos ardeurs illegitimes, au lieu que le Demon pretendoit en fortifier la concupiscence pour nous mieux enflamer. Les yeux d'une belle femme modestement baïssez sur la terre, condamnent la liberté indiscrete, & la licence que prennent les jeunes gens de regarder de tous costez; & l'on peut dire qu'ils repriment & étouffent malgré eux la lascivereté de leurs regards. Enfin, il n'y a rien de plus propre à inspirer de la modestie aux hommes les plus mondains & les plus libertins, qu'une fille sage & modeste, parce qu'ils sçavent que pour luy plaire il faut qu'ils se rendent semblables à elle, & rien ne peut mieux les convaincre de sa sagesse que la modestie qui paroist sur son visage.

XLV.

On ne doit donc pas desapprouver que les filles & les femmes marchent le visage découvert, puisque c'est par là principalement qu'elles peuvent paroistre ce qu'elles doivent estre. Mais par cette mesme raison on doit blâmer celles qui montrent leur gorge, parce

parce que cette nudité repugne à la pudeur naturelle aux filles, & empêche non seulement qu'une femme soit véritablement modeste, mais qu'elle la paroisse. On soupçonnera toujours que sa retenue est feinte, lorsqu'elle portera les marques de l'effronterie, & sa gravité affectée passera pour une hypocrisie cachée, pendant qu'elle tâchera de donner de l'amour aux hommes, en feignant de négliger & de mépriser leur approbation : Car il y a cette troisième différence entre un visage dévoilé & une gorge nue, que le beau visage cause d'ordinaire de la surprise, & ne donne pas moins de respect & d'admiration que de tendresse. Mais un beau sein n'inspire presque jamais que des sentimens sensuels, & des pensées deshonnêtes, soit parce qu'il n'y peut paroître ni modestie, ni retenue, ni pudeur comme sur le visage, soit parce qu'il ne présente à l'esprit qu'une idée corporelle & charnelle, qui l'appesantit & l'attache d'abord à la sensualité ; & que le visage étant le siège extérieur de l'ame, & comme son tableau, occupe, recrée, & satis-

H

fait suffisamment l'esprit , & par là le détourne souvent de former aucune pensée criminelle. Soit enfin , parce que Dieu ayant égard à cette nécessité presque inévitable où se trouvent les filles & les femmes de paroître quelquesfois le visage découvert , ou pour se faire connoître , ou pour approcher de la sainte Table , empesche que la beauté de leur visage ne soit aux hommes une occasion de pecher , ni si ordinaire , ni si pressante que la beauté de leur gorge , qu'elles découvrent sans aucune nécessité , & presque toujours par un motif d'amour propre de sensualité ou de vanité.

XLVI.

CINQUIÈME
EXCUSE.

Après avoir examiné les excuses communes aux filles & aux femmes qui ont accoutumé d'avoir la gorge nue , il est facile de répondre aux raisons que les unes & les autres apportent séparément. La principale ou plutôt l'unique qui soit propre & particulière aux filles , consiste à dire que Dieu & leur inclination les appelant au mariage , elles peuvent innocemment se servir de toute leur

beauté pour donner de l'amour, & pour engager quelque jeune homme à les rechercher : d'autant plus qu'ils se conduisent ordinairement par les sens, & se prennent aisément par les yeux.

XLVII.

Cette raison seroit peut-estre recevable dans la bouche d'une fille Payenne, qui ne reconnoit d'autres loix que celles de la nature corrompue, & d'une Religion prophane. Quoy qu'on peut luy objecter avec justice qu'elle flétrit l'éclat de la virginité dont elle se fait honneur, lorsqu'elle renonce à la modestie, qui est comme la gardienne de cette virginité. Quoy qu'on peut luy répondre qu'elle se trahit elle-mesme, & qu'elle fait tort à sa chasteté par sa beauté propre; puisqu'une vierge cesse en quelque sorte de l'estre, lorsque par sa faute elle peut ne l'estre pas, & que la nudité de sa gorge qu'elle montre indifferemment à tout le monde, donne sujet de croire que si elle est chaste de corps, peut-estre elle ne l'est pas d'esprit. Quoy qu'on peut

Ex illo
enim vir-
go desinir
ex quo po-
test non
esse. Tert.
de vela-
virg.

H ij

enfin luy reprocher que le trop grand desir qu'elle témoigne d'estre femme, fait presumer qu'elle n'est pas entièrement vierge, & qu'elle s'est déjà donné plusieurs maris avant que personne se presente pour l'estre.

XLVIII.

Mais une fille Chrestienne peut-elle, sans oublier ce qu'elle est, dire qu'elle cherche un mary par la nudité de son corps ? C'est apporter au mariage une disposition bien contraire à la pureté qu'il demande : puisqu'estant une parfaite image de l'union de Jesus-Christ avec son Eglise, il doit non seulement se contracter sans impureté ; mais se ménager & se traiter par des voyes entièrement pures & innocentes, Ce sont les vierges principalement qui ornent l'Eglise, & c'est à l'Eglise principalement à les orner ; c'est à elle & à ses Ministres plutôt qu'à la mode & aux gens du siècle à regler leurs habits & leurs ornemens, leur démarche & leur conduite, parce que c'est à Jesus-Christ qu'elles doivent plaire plutôt qu'au monde : C'est à luy qu'elles doivent

demandeur un mary , c'est de luy qu'elles doivent le recevoir.

XLIX.

Il n'y en a pas une d'entre elles qui ne dise qu'il faut qu'un mariage se concluë dans le Ciel avant qu'il se fasse sur la terre. Cependant elles empeschent que le Ciel ne se mesle de leur mariage lorsqu'elles employent pour se marier un moyen aussi impur qu'est la nudité ; & il semble que ce n'est pas des mains de Jesus-Christ , mais de celles d'Asmodée , qu'elles veulent prendre un époux. Elles ont recours aux seuls charmes de leur beauté au lieu de recourir à la priere , & de là vient sans doute qu'elles perdent l'estime & l'affection de leur mary à mesure que leur beauté diminue. Quelque fieres & quelque orgueilleuses qu'elles paroissent , elles montrent de la bassesse & de la soumission, lorsqu'elles se reduisent jusqu'à se dépoüiller à demi-nuës , afin de pouvoir plaire à un homme. Et c'est pour cela peut-estre que Dieu, à qui cette nudité déplaist , permet qu'elles trouvent dans cet homme un

Maître qui les maltraite, & non pas
un mari qui les aime.

L.

Domus & divitiarum dantur à parentibus, à domino autem proprie uxore prudens.
Proverb. cap. 9.

C'est de Dieu seul, dit Salomon, que les hommes peuvent recevoir pour femme une fille prudente & sage, & c'est luy seul aussi qui peut donner à une fille un homme riche, doux & fidelle pour mary. Et si vous me demandez ce que doit faire une fille pour obtenir de Dieu ce mary, & pour mener une vie heureuse dans le mariage; je vous répondray avec le

mesme Salomon qu'il faut qu'elle soit
Finis
modestie & qu'elle paroisse modeste.

L I.

& gloria & vita.
Proverb. 16. c. 21.

A quoy pensez-vous donc filles Chrestiennes, lorsque vous blessez la modestie par la nudité de vos gorges. Ne sçavez-vous pas que quand Dieu fait les mariages, ce n'est que pour le bon-heur de l'un & de l'autre des mariez. Et de mesme qu'il donna une femme au premier homme innocent, pour avoir soin de luy, & pour l'assister dans son travail, pour diminuer les peines, en les partageant, & pour augmenter les plaisirs, en y par-

icipant : qu'il donne d'ordinaire un époux à une fille sage & modeste pour luy servir de consolation & d'appuy pour estre son protecteur & son pere. Pouvez-vous ignorer que les mariages sont presque toujours mal-heureux lorsque le monde en est l'auteur , lorsque la volupté ou la vanité en ont , pour ainsi dire , esté les negociatrices, & que les hommes n'y ont esté engagez que par quelque passion sensuelle qu'a excitée en eux la nudité d'une partie de vôtre corps ?

L I I.

Vous n'avez qu'à choisir ou d'estre vray - semblablement heureuses si vous songez à plaire à Dieu par vôtre retenue afin de plaire saintement à un homme , & d'en faire le témoin & l'approbateur de vôtre modestie avant qu'il soit vôtre mary : Ou de vous exposer évidemment à estre mal-heureuses , si sans vous soucier d'acquiescer l'estime de ceux que vous souhaitez pour époux, vous tâchez seulement de leur inspirer un fol amour qui sort d'ordinaire de l'esprit aussi facilement qu'il y est entré, & qui

passé presque aussi-tôt que la jouissance du plaisir qu'il se propose ?

LIII.

Il n'est pas difficile de juger quel party elles doivent suivre si elles sont raisonnables & si elles veulent estre heureuses dans le mariage où elles aspirent. Et l'on peut mesme assurer que pour y parvenir elles devroient cacher leurs bras, voiler leur sein, & couvrir leurs épaules, bien loin de les montrer comme elles font. Les hommes font bien de la difference entre une courtisane, ou une coquette & une épouse; ils aiment ces nuditez en celles qu'ils regardent comme des courtisanes ou des coquettes, ils les desapprouvent en celles qu'ils desirent pour leurs épouses. Rien ne leur plaist davantage en une fille qu'une modeste gravité & qu'une beauté naturelle sans trop d'art & d'affeterie. Ce n'est que leur dérèglement & leur passion qui approuve quelquefois la nudité des filles, leur raison & leur prudence le condamne toujours. Ils connoissent que cela vient d'un mesme principe de vouloir
regarder

regarder une belle gorge, & d'affecter de la montrer : & comme ils ressentent par eux-mêmes qu'il est tres-difficile de la regarder innocemment & avec plaisir, ils jugent que cette fille qui se plaît à la leur faire voir, n'est pas aussi innocente qu'elle le veut paroître. Et comme ils ne peuvent douter que ce ne soit une grande marque de pieté & de devotion en un jeune homme lorsqu'il rougit à la vue d'une gorge découverte, & qu'il évite de la regarder; ils sont convaincus qu'une fille est pieuse & devote lorsqu'elle a honte de découvrir son sein, & qu'elle le cache également à ses yeux & à ceux des autres. LIV.

O prudence de la chair que tu es aveugle, & que tu es trompeuse ! les filles du siècle prétendent assurer & avancer leurs mariages par la nudité de leur gorge, & c'est par là qu'elles les different, ou qu'elles les empêchent. Elles ne se soucient pas de plaire à Dieu, dans l'esperance de pouvoir plaire à un homme ; & Dieu permet qu'elles paroissent moins aimables à cet homme par cela même, par quoy

elles s'efforcent de luy plaire. Elles perdent son approbation & son estime, en voulant surprendre son affection, & elles le rebutent du mariage en voulant l'y engager.

LV.

Elles sçavent aussi-bien que les hommes, que la beauté du sein a cela de propre, qu'elle inspire presque toujours des sentimens deshonnestes; Pourquoi veulent-elles donc exciter dans les autres ce qu'elles font profession de ne pas ressentir? Ou pourquoi ne croient-elles pas que les hommes les soubçonneront d'avoir les mesmes sentimens qu'elles leur veulent inspirer? Que si elles le croient, quel est leur aveuglement, de s'imaginer que de la nudité du sein il puisse naitre un amour legitime? & de se persuader qu'un homme aime une telle disposition dans une fille qu'on luy propose pour estre sa femme.

LVI.

D'ailleurs, lorsqu'elles affectent si fort de montrer tout ce qu'elles ont de beau, & d'augmenter les agrémens de leur visage, en faisant voir la

forme reguliere de leur sein , la blancheur & la delicateſſe de leur cou , ne témoignent-elles pas qu'elles mettent toute leur confiance en la ſeule beauté de leur corps , & qu'elles n'ont ny aſſez d'eſprit , ny aſſez de vertu pour ſe faire aimer ; ou quelles mépriſent la vertu & l'eſprit en comparaifon de leur beauté ? Pensent - elles que ce ſoit un moyen fort judicieux pour perſuader à un homme que leur poſſeſſion fera ſa felicité , & qu'elles ſeront auſſi retenuës & auſſi prudentes , auſſi ſages & auſſi pieuſes qu'une femme le doit être pour rendre un mary heureux.

LVII.

Il n'y a perſonne dans le Chriſtianisme qui ne ſçache que les Vierges ſont les Epouſes de Jeſus-Chriſt : & quand on les conſidere en cette qualité , on peut dire qu'elles paſſent en quelque ſorte en ſecondes nopces la premiere fois qu'elles ſe marient. Et comme on juge de la conduite que tiendra une femme dans ſon ſecond mariage , par celle qu'elle a obſervée pendant le temps du premier , on inferre ordinairement de quelle maniere

une fille vivra avec son mary, par la maniere dont elle en a usé durant sa virginité envers Jesus-Christ son premier Epoux. Si estant fille elle paroist sage, modeste, retenuë; on presume qu'elle ne cessera pas de l'estre estant devenuë femme: si estant fille elle ne songe qu'à plaire par son affeterie, & à acquérir une vaine reputation de beauté par la nudité de son corps; on apprehende avec justice qu'elle ne changera pas d'inclination en changeant de condition; & l'on se persuade qu'ayant beaucoup moins de sujet d'aimer & de craindre un mary que Jesus-Christ, elle ne fera gueres fidele à un homme, puisqu'elle est infidele à Dieu, qui veut bien la reconnoistre pour son Epouse.

LVIII.

Tertulien a crû que les Vierges, non plus que le reste des Chrestiens, ne pouvoient tirer aucune gloire de leur corps qu'en mortifiant leur chair par la penitence, & la rendant semblable à celle de Jesus-Christ qui a esté déchirée pour nostre salut. Mais il me semble qu'elles ont cet avantage sur

les autres Chrestiens , que glorifiant Dieu par leur chair en la conservant pure & chaste pour l'amour de luy , elles peuvent par là faire servir leur corps à leur propre gloire : Car qu'y a-t-il de plus glorieux pour une Chrestienne , que de contribuer à la gloire de Jesus-Christ ? Mais pour jouir de cet avantage , & pour offrir à Dieu un corps qui luy plaise , un corps parfaitement pur & chaste , il ne faut pas qu'une fille l'expose à la veuë & aux desirs de tous les hommes comme le corps d'une effrontée , il faut qu'elle le couvre avec modestie : Et ne pouvant pas entièrement éviter le danger qu'il y a de voir les hommes & d'en estre veuë , qu'elle évite du moins le mal qu'il y a à les tenter par sa nudité.

LIX.

Elles le devroient sans doute ; & l'on peut dire que leur propre interest les oblige à le faire , puisque par leur peu de modestie , elles donnent moins d'amour que de dégoust & de défiance aux hommes judicieux & sages qu'elles souhaitent pour époux ; Et que n'inspirant de la passion qu'aux

libertins & qu'aux sensuels, elles travaillent elles-mêmes à se rendre malheureuses en se procurant de tels maris. Elles le devroient, puisque la prudence le demande, la Religion l'ordonne, l'honnesteté & la piété l'exigent. Elles le devroient, puisque, selon la pensée de l'Apostre saint Paul, Dieu n'a donné une longue chevelure aux filles & aux femmes, qu'afin qu'elle leur servist d'un voile naturel pour couvrir leur gorge & leurs épaules; & que la nature même leur imprime un grand desir de conserver pour ce sujet la longueur de leurs cheveux, afin qu'elles ayent toujours dequoy se voiler, lorsqu'elles seront surprises par les regards de quelque curieux.

L X.

Ces raisons me paroissent assez fortes pour pouvoir persuader aux femmes aussi-bien qu'aux filles, de couvrir leurs nuditez; il y en a plusieurs toutesfois qui ne veulent pas y acquiescer, & qui pretendent qu'elles peuvent sans scrupule découvrir leur gorge, sous pretexte que c'est pour plaire à leurs maris. Mais elles ne

Nonneip-
sa natura
docet vos
quod vir
si comam
nutriat
ignomi-
nia est illi,
mulierve-
ro si co-
mam nu-
triat glo-
ria est illi.

1 Cor. c. II.

DERNIERE
EXCUSE.

prennent pas garde qu'ayant recours à cette dernière excuse, elles avoient tacitement malgré elles, que toutes les autres leur sont inutiles; & étant obligées pour justifier leur procédé, d'alleguer l'obéissance ou la complaisance qu'elles doivent à ceux que Dieu leur a donné pour Supérieurs, elles confessent sans y penser, qu'elles font une chose que leur raison ne peut défendre, quoy que leur passion l'excuse. Lors qu'Adam dît à Dieu, que c'estoit pour plaire à sa femme qu'il avoit mangé du fruit défendu, il avoua son crime en s'excusant de la sorte. Et quand les femmes disent qu'elles découvrent leur sein pour satisfaire leurs maris, elles reconnoissent & confessent leur faute en voulant la rejeter sur un autre.

LXI.

Je voudrois de plus leur faire remarquer, qu'afin que cette excuse fût legitime, il faudroit en premier lieu qu'elles fussent assurées que c'est la volonté de leurs maris; ce qui n'est pas si aisé qu'elles se l'imaginent. Un mary n'est pas moins jaloux de la pureté de sa femme, que de son propre hon-

I iij

neur ; & comme, s'il est prudent, il ne s'expose jamais à perdre son honneur, il n'y a pas d'apparence qu'il souhaite que sa femme s'expose à perdre son innocence. Un mary s'intéresse toujours à la reputation de sa femme ; & s'il est judicieux , il voit bien qu'elle se fait tort quand elle s'habille à la mode des femmes entièrement mondaines & libertines. Un mary , dit Tertulien , n'ignore pas quels sont les charmes de sa femme ; il n'a pas besoin qu'elle les luy montre à toute heure , & peut-estre mesme doit-il souhaiter qu'elle ne fasse pas voir à tout le monde par la nudité de son sein, ceux qui ne devroient estre connus que de luy seul.

LXII.

• Il y a bien de la difference entre ce que le mary tolere , & ce qu'il desire. Un mary qui a de l'honnesteté, de la douceur, & de l'amour pour sa femme , souffre sans aucune inquietude & sans se plaindre , qu'elle découvre sa gorge ; mais il ne s'ensuit pas qu'il le souhaite & qu'il l'ordonne. Cependant, si ce mary ne témoigne point à sa femme qu'il veut qu'elle aille ainsi

découverte, & s'il le souffre seulement, c'est à tort qu'elle allegue pour sa defense la volonté de son mary, puisqu'au lieu de se conformer par respect à ses desirs comme elle voudroit faire croire, c'est luy qui par bonté s'accommode à son humeur.

LXIII.

En second lieu, si ce n'est que pour plaire à son mary qu'elle découvre son sein, pourquoy le découvre-t-elle ailleurs que devant son mary ? En troisième lieu, supposé mesme que son mary luy commandast d'aller en public la gorge découverte, elle devroit le faire par pure obeïssance pour le faire innocemment ; elle devroit le faire avec quelque repugnance secrette, connoissant le danger où elle s'expose, & où elle expose ceux qui la regarderont. Que si au contraire elle le fait avec joye & avec plaisir, c'est une marque évidente qu'elle songe moins à obeïr à la volonté de son mary, qu'à satisfaire la passion qu'elle a de paroître belle, & de donner de l'amour. Quand son mary luy ordonne quelque chose qui repugne à son inclination,

elle trouve bien les moyens de luy faire changer de sentiment ; & vray semblablement elle n'obeïroit pas avec tant de promptitude & de facilité, s'il luy ordonnoit de couvrir sa gorge.

LXIV.

Ideo debet mulier potestatem habere super caput. 1. Cor. c. 11. Id est velamen si gnumpotestatis mariti.

Secundum Tertul. Ch. Conc. Gangrense Eccl. Nūquid obliviscetur Virgo ornamentum sui aut sponsa fasciæ pectoralis suæ. Hier. c. 2. 1. Epist. Petr. c. 3.

Qu'elle n'allegue donc plus pour pretexte de sa nudité la complaisance qu'elle a pour son mary : & si elle le considere autant qu'elle doit, qu'elle affecte de paroistre la gorge & la face voilée, puisque par ce moyen, dit le grand Apostre, elle montrera qu'elle est veritablement & volontairement soumise à l'autorité de son mary : Car du temps de saint Paul, quand une fille se marioit, on luy mettoit un voile sur la tēte & sur les épaules, pour marquer qu'elle passoit sous la puissance de son époux, & qu'elle cachoit pour tout autre que luy son visage & son sein. De là vient que Dieu mesme dans le Prophete Jeremie, dit qu'une femme mariée ne doit jamais oublier le voile qui luy cache le sein, non plus que les filles n'oublient pas de se parer.

LXV.

Si les femmes se souvenoient du

conseil que leur donne S. Pierre, de travailler à la conversion de leurs maris par leur modestie extérieure, & par leur conversation pure & chaste, pour me servir de ses termes : Elles ne souhaiteroient pas de fomentier les feux de leur concupiscence, paroissant devant eux en habit & en posture de courtisanes. Si elles faisoient reflexion qu'elles flattent ou entretiennent le libertinage de leurs maris, qu'elles les accoutument à se plaire, & à rechercher à voir de semblables nuditez en leur montrant leur gorge nuë, elles cesseroient de le faire par leur propre intérêt, de peur de les disposer à leur devenir infideles en voulant de plus en plus les engager. Enfin, si elles considéroient que leur véritable gloire dépend plus de leur vertu que de leur beauté, elles affecteroient plus de paroître modestes en couvrant leur sein, que belles en le découvrant. Et peut-être même que la reputation de leur beauté seroit plus grande si elles la rendoient moins commune, si elles en voiloient une partie. Au moins leur beauté en seroit moins suspecte d'affect-

rie , & les loüanges qu'on leur don-
neroît plus pures ; parce qu'on ne
trouveroit en elles rien d'immodeste,
& qu'on y trouveroit tout beau.

LXVI.

Si tout ce que j'ay dit ne suffisoit pas
pour prouver que la nudité du sein est
blamable & nuisible , & pour répon-
dre aux excuses qu'apportent les filles
& les femmes , il ne me seroit pas dif-
ficile de les convaincre par de nouvel-
les raisons , & par plusieurs autoritez.
Mais afin que ce Traité leur soit utile
sans estre ennuyeux , il faut finir , en
conjurant celles qui se piquent d'hon-
nesteté & de vertu , de prendre garde
que par leurs nuditez elles se conform-
ment si fort aux courtisanes , qu'il n'y
a presque que Dieu seul qui puisse
connoistre la difference qui est entre
les unes & les autres. Pourquoi imi-
tent-elles dans la maniere de s'ajuster
celles dont elles condamnent les ac-
tions ? Ou plutôt pourquoy imitent-
elles les actions & l'exterieur de celles
dont elles blâment le déreglement &
la conduite. Elles leur sont semblables
en ce qui paroist , & pretendent leur

estre fort dissemblables en ce qui ne paroist pas. Quel jugement peuvent en faire les hommes , qui ne jugent que sur ce qu'ils voyent.

LXVII.

Ne doivent-elles pas trembler, sçachant que de temps en temps plusieurs Prelats ont ordonné qu'on refusast les Sacremens de la Penitence & de la Communion à routes les filles & à toutes les femmes indifferemment qui auroient les bras , la gorge & les épaules découvertes , & qu'ils leur ont defendu, sous peine d'excommunication, de venir en cet estat au pied des Autels , & mesme d'entrer dans les Eglises.

LXVIII.

Ne doivent-elles pas fremir de crainte , considerant que la pluspart des courtisanes ne sont devenuës impudiques dans leurs mœurs , que parce qu'elles ont esté immodestes dans leurs habits ? Qu'elles ont commencé à montrer leur corps avant que de le donner ; & s'il m'est permis de parler de la sorte , qu'elles ne l'exposent en vente , que parce qu'elles l'ont trop librement exposé à la veuë des libertins,

LXIX.

Similiter
& mulie-
res in ha-
bitu or-
nato.

1. *Ad Tim.*
cap. 2.

Il est vray que la Religion Chrestienne permet aux filles & aux femmes de se parer & de s'orner suivant leur qualité & leur condition ; mais elle veut que ce soit sans affecterie & sans excès, pour la bien-seance, & non pour le luxe : Elle leur a toujours defendu de faire servir au libertinage & à l'immodestie, les ornemens dont elle a approuvé l'usage pour mieux faire paroistre leur retenue & leur pudeur ; & elle a toujours marqué de l'aversion & de l'horreur pour ces nuditez de bras, de gorge & d'épaules, qui repugnent également à l'honnesteté naturelle, & à la pieté Chrestienne, aux lumieres de la raison & de la grace, aux Loix de l'Evangile & de la Politique, aux sentimens de l'honneur, à l'instinct de la nature, & en un mot à la gloire & à l'utilité mesme des filles & des femmes.

F I N.



ORDONNANCE
de Messieurs les Vicaires généraux de l'Archevesché de Toulouse, le Siege vacquant.

*Contre la nudité des bras, des épaules,
& de la gorge, & l'indécence des
habits des femmes & des filles.*

L Es Vicaires généraux de l'Archevesché de Toulouse, le Siege vacquant: A tous ceux qui ces presentes verront, Salut. Entre tous les déreglemens & tous les abus dont l'Esprit malin a tafché dans les premiers siècles de l'Eglise, de corrompre la pureté des mœurs des Fideles, il n'y en a point aucun contre lequel les saints Peres ayent exercé leur éloquence, & parlé avec tant de force & tant de vigueur, que contre les vains ornemens & les parures indecentes des filles & des femmes. Ces mesmes déreglemens ont passé jusques à nous; & comme si la succession leur avoit ac-

quis quelque droit de se montrer, ils paroissent avec une audace qui n'appartient qu'aux vieux crimes. On voit encore des filles & des femmes Chrétiennes, qui oubliant le renoncement qu'elles ont fait lors du Baptême, à la face de l'Eglise, à toutes les œuvres & à toutes les pompes de Satan, & violant toutes les loix de pudeur, mettent toute leur adresse, & employent tout leur temps à ajuster leurs testes de cheveux empruntez, & à preparer avec soin dans la nudité de leurs bras & de leur gorge, des pieges aux Ames que Jesus-Christ a rachetées par son Sang. On les voit avec un luxe excessif, & une immodestie qu'on condamneroit mesme parmy les Payens, paroistre en public d'une maniere si scandaleuse, qu'à juger de leurs intentions par la liberté de leurs regards, par la forme de leurs habits, & par tout cet appareil de vanité qui les environne, on ne sçauroit s'empescher de les juger criminelles ; puisque selon le sentiment d'un Pere de l'Eglise, ce sont autant de glaives tranchans qui donnent la mort spirituelle aux Ames des libertins,

rins , qui s'empoisonnent par les yeux , & qui deviennent les misérables victimes de l'impudicité. Comme cet esprit les accompagne par tout , elles ne se contentent pas d'élever (selon le langage d'un Prophete) l'enseigne de la prostitution dans les ruelles , dans les promenades , & dans les carfours ; elles viennent encore par une temerité & un aveuglement insupportable , braver Jesus-Christ jusqu'au pied de ses Autels , & violer (pour ainsi dire) l'immunité des Eglises , portant par la nudité de leurs bras & de leur gorge , le feu de l'amour impur , dans les cœurs des Fideles qui s'y retirent , comme dans des aziles consacrez à la priere & à la sainteté.

Les Tribunaux mesmes de la Penitence , qui devoient estre arrousez de leurs larmes , & la sainte Table où le Pain des Anges ne doit estre distribué qu'à ceux qui sont revêtus de la robe nuptiale de l'innocence & de l'humilité , sont honteusement profanez par ces pompes du Demon , & par ces livrées du monde , qu'elles y font triompher de la modestie Chrétienne.

K

Tous ces desordres, qui ne sont que trop publics, joints à la voix des Predicateurs, dont les plaintes sont venues jusqu'à nous, ne nous permettant pas de demeurer plus long-temps dans le silence, Nous avons jugé devoir arrester un mal qui fait tous les jours de nouveaux progrès.

A CES CAUSES, & pour détourner de ce Diocese les fleaux dont la Justice de Dieu châtie ordinairement les scandales publics, & la prophanation des choses saintes, Nous enjoignons aux Confesseurs seculiers & reguliers, sur peine de suspension, de refuser les Sacremens à celles qui porteront les bras nus, ou la gorge, ou les épaules découvertes, & dont la nudité ne sera pas modestement cachée par des toiles qui ne soient point transparentes : De laquelle nudité des bras, de la gorge, ou des épaules, comme d'un peché public & de scandale, Nous nous reservons à nous seuls l'Absolution, à l'égard de celles qui après la publication de la presente Ordonnance, continueront dans un usage aussi damnable que celui-là.

Nous defendons aux femmes & filles de toute condition , sur peine d'excommunication, d'entrer dans les Eglises, & de se presenter aux Sacremens en cet estat d'immodestie & d'indecentes , d'y faire porter la queue de leurs robes, & de se placer dans les Presbyteres. Et parce que les Loix de l'Eglise demeurent souvent sans aucun effet , à cause de la dureté de ses Enfans , dont la plupart sont bien moins touchez des motifs de leur devoir , que de la crainte des peines temporelles; Nous exhortons & conjurons par la misericorde de Dieu , ceux à qui sa Providence a commis l'autorité souveraine de la Justice pour la discipline extérieure, de renouveler la force & la vigueur des Arrests, que leur zele & leur pieté les ont souvent portez à rendre en de pareilles rencontres pour le soutien des Ordonnances de l'Eglise; afin que non seulement les Temples materiels ne soient pas profanez par ces marques de luxe & de vanité; mais encore que les Temples vivans du saint Esprit soient edifiez en tout lieu, par l'exemple d'une mode-

stie & d'une humilité vrayment Chrestienne.

Ordonnons à tous les Curez & Superieurs Ecclesiastiques des Maisons seculieres & regulieres de la Ville & du Diocese, de tenir la main dans leurs Eglises, à l'execution de nostre presente Ordonnance, par les moyens qu'ils jugeront les plus convenables.

Enjoignons au Procureur Fiscal de la faire publier aux Proshes des Eglises Paroissiales de la Ville & du Diocese, pendant les trois Dimanches qui precedent la Feste de Pasques, & d'en faire distribuer promptement des copies aux Superieurs des Maisons seculieres & regulieres du Diocese. Donné à Toulouse, le 13. du mois de Mars 1670. Signé, CIRON, Vicaire general. DU FOUR, Vicaire general. DE LA FONT, Vicaire general. DESTOPINYA, Vicaire general.

Du Mandement desdits Sieurs
Vicaires generaux,

BAUVESTRE, Secretaire.

24 MA 70

2

K

A V I S

AUX FEMMES ET AUX FILLES,
sur leur nudité d'épaules & de gorges.

A V E Z-vous un peu de Religion , ou un peu de pudeur , vous que je vois par une nudité honteuse démentir l'une ou l'autre de ces deux vertus si convenables à votre Sexe ? Etes-vous ou une Idole qui exige des Adorateurs, ou une Chrétienne qui avec humilité & avec penitence adore un Dieu Crucifié & aneanti ? Ignorez-vous que votre corps est le membre de JESUS-CHRIST, & le Temple du Saint Esprit, vous qui le prêtez au Démon en le découvrant pour corrompre l'innocence des ames rachetées par le Sang de JESUS-CHRIST ? Y pensez-vous bien ? Dieu fait tout ce qu'il peut pour sauver les ames , & on diroit à vous voir dans cet état, que vous faites tout ce que vous pouvez pour les perdre. Permettez moi de vous dire, que dans cette nudité honteuse, où vous osez paroître sans rougir , les Saints vous ont appelé un émissaire de l'Enfer, député pour y introduire tous ceux qui vous regardent ; un suppôt de l'esprit d'impureté , destiné pour en remplir tous ceux que vous rencontrez ; une servante à gage du Démon, payée pour faire tomber dans les pieges tous ceux qui vous verront , un Antechrist

Antechrist envoié de Satan, pour détruire sans rien dire le Roïaume de Dieu ; la honte de nôtre Religion , que vous paroissiez abjurer par un extérieur si peu conforme à ses maximes ? Vous êtes sage , je le crois ; mais avec vôtre permission, vous ne paroissiez pas telle : vôtre nudité, qui dans la pensée des Peres est l'éten-dart de l'impureté, le signe d'une pureté venale , vous fait porter les marques d'une prostituée & d'une publi-que : car quel autre indice pourroit-elle donner de sa prostitution ? Quel est vôtre dessein ? Vous n'en pou-vez avoir d'autre que de plaire, & de vous faire regar-der ; & ce dessein seul est un péché : quelle excuse de bonne foy pouvez-vous apporter qui soit tant soit peu raisonnable, ou tant soit peu Chrétienne, pour couvrir un desordre si pestilentieux au Christianisme ? Vous n'y entendez pas de mal, me dites-vous ; le Démon n'y en entend que trop , & ceux qui vous voient aussi : on le sçait par experience , toute la jeunesse se perd par là : un seul regard impudique est un péché mortel, & com-bien en causez-vous par cette nudité, où on vous voit, soit dans vos maisons, ce qui est la peste de vôtre famille, de vos domestiques , & de ceux qui vous fréquentent ; soit dans les rues, ce qui fait horreur ; soit, & ce qu'on ne peut dire sans fremir, jusques dans l'Eglise, ce qui est le comble de l'impiété la plus audacieuse. Pourrez-vous jamais être sauvée, vous qui damnez tant d'ames ? C'est la mode, ajoutez-vous ; c'est donc la mode de se damner ? Osez-vous vous excuser sur la mode au jugement de Dieu ? Avez-vous fait profession dans le Baptême, de suivre la mode, ou l'Evangile ? JESUS-CHRIST, ou le monde ?

D'ailleurs,

D'ailleurs, plusieurs personnes qui ne suivent pas cette mode diabolique, ne passent pourtant pas pour ridicules, un mouchoir ou un habit un peu clos, ne vous rendroit pas difforme ; Pensez-y. Il fait trop chaud : Objectez-vous ; il fera bien plus chaud en Enfer, où cette gorge & ces épaules seront cruellement brûlées & déchirées. Quel regret n'aurez-vous pas pendant toute une Eternité, d'être damnée pour n'avoir pas voulu porter un mouchoir, ou faire clore votre habit ? Et vous le ferez infailliblement pour cela : car il ne faut pas vous le dissimuler, vous êtes en état de péché : on ne peut pas vous donner en conscience l'absolution, si vous ne promettez de vous couvrir. Le Pape d'aujourd'hui l'a défendu à tous les Confesseurs, sous peine d'excommunication : plusieurs Evêques de France ont suivi l'exemple de ce Saint Pere : cependant vous vous confessez sans vous en accuser : vous communiez sans vous en corriger : vous vous damnez donc sans y penser : y pensez-vous ? il ne sera plus temps à la mort d'y penser. Toutes vos Confessions sont nulles, toutes vos Communions sont des sacrilèges. La mort vient, la meditez-vous ? l'Eternité s'approche, y songez-vous ? Le monde passe, vous y fierez-vous ? l'Enfer se prepare, le craignez-vous ? Par les entrailles de JESUS-CHRIST je vous conjure d'ouvrir les yeux, c'est votre affaire, je n'y ay nul intérêt, JESUS vous le demande par son Sang, l'Evangile par ses Regles, l'Eglise par ses Loix, les Saints par leurs prières, & tous ceux qui ont envie de se sauver, à qui vous êtes souvent une occasion de perte, par leurs gémissemens & par leurs larmes : éclaircissez-vous la dessus, consultez,

consultez, examinez, & souvenez-vous qu'il n'y a point de salut à esperer pour vous pendant que vous persevererez dans cette nudité, dont les femmes païennes même ont eu horreur; faites-lui donc succeder, au nom de Dieu, une modestie Chrétienne, qui bannisse en même temps ces grandes frizures, cette grande pompe d'habits, cette poudre dans les cheveux, ce fard, & ces mouches sur le visage; tout cela ne sert qu'à la vanité, & par conséquent au peché. Saint Paul l'a défendu, & toutes les paroles sont des Articles de Foy; tous les Saints Peres l'ont condamné; ce n'est point là la marque d'une sainte, telle que vous devez être; & vous ne pouvez vous excuser par aucun endroit de l'Evangile, qui doit être la seule regle de votre conduite, comme il sera le seul moïen de votre justification, ou de votre condamnation au jugement de Dieu.



APPROBATION.

J'ay lû ce petit imprimé. Fait à Paris ce premier Juillet. 1682.

M. GRANDIN.

Vû l'Approbation, permis d'imprimer. Fait ce 2. Juillet. 1682.

DE LA REYNIE.

A L I L L E :

De l'Imprimerie d'ADRIEN DE HOLLANDER,
sur le Pont de Fin, à l'Horloge au Soleil. 1712.